304). (Quelques fautes de typographie : p. 6, n. 6, opuscola ; 12, accomodasse ; 33, interpetrati ; 48, Bonnard (pour : Bonnaud) ; 115, Jordain (pour : Jourdain) ; 119, refregatus.)

Pierre COURCELLE.

Sciences historiques.

J. DELORME, *Chronologie des civilisations* : Coll. *Clio*, Paris, Presses universitaires, 1949, petit in-4°, XV-437 pages.

La série des manuels de la collection *Clio* se complète, avant même son achèvement, par une *Chronologie*. Les entreprises de ce genre n'ont jamais été très nombreuses ; seule, je crois, en France celle d'E. Cavaignac conserve encore un public. Besogne peu attirante, d'ailleurs. Surtout lorsqu'elles embrassent l'ensemble de l'histoire : dans celle-ci, le premier fait relevé est le début de la période thinite, fixé à 3064 avant J.-C., et le dernier la formation du ministère de Gasperi le 4 décembre 1945. Surtout lorsqu'elles sont abondantes : pour donner une idée de la richesse de celle-ci, il suffira de préciser que son index alphabétique couvre 84 pages composées sur deux colonnes. Il fallait à l'auteur, pour parfaire sa tâche, un courage tenace qui commande l'admiration. Le plus difficile d'ailleurs, peut-être, est moins de récolter des milliers et des milliers de faits que d'opérer, dans cette récolte, le tri nécessaire. Alors intervient le véritable jugement historique, celui qui, sans se soucier de morale ou de politique, s'attache à la seule importance du fait considéré comme cause ou comme symptôme. Envisagée sous cet angle, la chronologie idéale ne pourrait sans doute qu'être l'œuvre, lentement mûrie, de celui qu'un ironiste appellerait un « spécialiste de l'histoire générale », qui plus est doublé de ce que, faute de mieux, j'appellerai un philosophe : avouons que les exigences de l'histoire actuelle n'en favorisent guère l'apparition.

Une tendance heureuse s'affirme dans ce livre, dont le titre, *Chronologie des civilisations*, est neuf et l'intention qu'il exprime, alléchante. En fait, un gros effort a été accompli pour ménager, à côté des événements politiques, une place aux faits de civilisation. Suffisante? La politique demeure très largement prépondérante, à vrai dire étouffante lorsqu'on songe au titre : c'est celui-ci qui s'adapte mal à un volume conçu dans le cadre général de la collection *Clio*. Et quels faits? Certaines évolutions économiques ou sociales s'accrochent péniblement à des dates. Il y a peu de chances, surtout, pour que mentions et exclusions apparaissent, toujours et aux yeux de tous, pertinentes. Le curé d'Ars et les premiers miracles de Lourdes : va pour celui-là et fort bien pour ceux-ci ; mais rien de Lisieux. L'invention des frères Lumière : indispensable ; mais, lorsque la rubrique « Vie de l'esprit » ne s'arrête

qu'en 1934 et lorsque les œuvres de Courteline y figurent, pas une seule mention de film. De toute façon, restent l'orientation et l'effort, sinon entièrement nouveau, du moins infiniment plus énergique qu'ailleurs. On ne saurait trop les louer, car on ne voit pas sans plaisir mentionner en 1748 la découverte des ruines de Pompéi et en 1900 le début des fouilles de Cnossos, l'*Histoire de la Gaule* de C. Jullian, de même qu'en 1918, à la fin de la rubrique « Empires centraux » et après le départ vers la Suisse de l'empereur Habsbourg, le *Caesar's Monarchie und das Prinzipat des Pompeius* d'Ed. Meyer[1].

Je viens de parler de rubrique et de colonne. L'ouvrage ne se présente pas, en effet, comme une chronologie de type traditionnel, où la matière s'agglomère en paquets annuels plus ou moins épais disposés l'un à la suite de l'autre. Il s'agit, au vrai, d'une succession de tableaux synchroniques composés sur la largeur de deux pages se faisant face : découpés en morceaux de la hauteur d'une page, ils se poursuivent sur autant de doubles pages qu'il leur est nécessaire. Les faits y sont répartis en colonnes verticales, dont le nombre et le titre varient selon la période envisagée. En ménageant les blancs opportuns, on s'est attaché à placer, toujours et pour toutes les colonnes, à la même hauteur les faits d'une même année. Ainsi une lecture verticale donne l'évolution pour une région ou un ordre de faits, tandis qu'une lecture horizontale conduit aux rapprochements chronologiques. Cette solution ingénieuse, qui a l'avantage de parler à la fois aux yeux et à l'esprit, n'est d'ailleurs pas le seul des moyens appliqués pour faciliter l'usage du livre. Techniquement, grâce à une excellente mise en pages et à un repérage quasi-parfait au pliage, le volume constitue une réussite exceptionnelle. Pratiquement, il est remarquablement maniable, lisible et commode.

Cela dit, voyons de plus près ce qui relève du domaine propre de cette *Revue*. J. Delorme est un helléniste, et Rome n'a eu qu'à se louer du contact intime que ses travaux personnels l'amènent à prendre avec l'Antiquité. Celle-ci obtient 70 pages jusqu'en 395, alors que la période 1789-1945, où il eût été si facile et tentant — pour les rubriques intellectuelles, il est visible que la tentation n'a pas été suffisamment exorcisée — d'être plus foisonnant, ne la dépasse pas immodérément avec 80 pages. L'Occident a sa place à part dès le deuxième tableau (1580-

1. Sur ces mentions, quelques remarques d'un autre ordre : « Evans débute les fouilles de Cnossos » : il est fâcheux que *débuter* soit ainsi, et très fréquemment en d'autres endroits du livre, employé comme transitif ; — pourquoi traduire, en le tronquant d'ailleurs, le titre du livre d'Ed. Meyer, alors que beaucoup d'autres œuvres étrangères, même de celles qui ont été publiées en traduction française (ce qui n'est pas le cas pour celle-ci), sont mentionnées avec leurs titres originels? — des oublis, à l'index, tant pour Pompéi (79 !) que pour Ed. Meyer. — Je m'en tiens à cet échantillonnage : il va de soi qu'un livre de cette nature ne peut atteindre du premier coup à la perfection matérielle.

479), place souvent inutilisée naturellement, mais qui permet de mentionner, outre les faits politiques attendus, la dédicace du Capitole, le sculpteur Vulca de Veies et la Louve du Capitole aux environs de 500. Au troisième tableau (478-336), cette colonne se dédouble : l'une est consacrée à la Grande-Grèce et à la Sicile, l'autre s'intitule « Rome et l'Occident ». Au quatrième, « Monarchies hellénistiques et conquête romaine (336-31) » — un peu trop ample peut-être —, on trouve « Rome et l'Italie », « les peuples occidentaux » et « la vie intellectuelle et artistique », rubrique où les faits romains ne tardent pas à se multiplier à partir de Fabius Pictor en 303 et de Livius Andronicus en 272. Puis viennent deux tableaux où Rome, naturellement, domine. L'un, de 8 pages, « La paix romaine », d'Actium à la mort de Commode, avec quatre rubriques : l'Empire, les frontières, les Barbares (y compris l'Inde et la Chine), la vie intellectuelle et artistique. L'autre, de 10 pages, « Le christianisme et les Barbares », de la mort de Commode à celle de Théodose, avec six colonnes : les empereurs, les frontières, occidentales et orientales, les religions, la vie littéraire et artistique, le monde asiatique. Chacun de ces tableaux est suivi de notes qui indiquent succinctement, pour certaines au moins, des dates contestables, une ou plusieurs références bibliographiques. Dans l'ensemble se manifestent un équilibre, une pondération, une logique et une clarté vraiment louables.

L'auteur, certes, ne s'est pas flatté de satisfaire toutes les exigences, et il serait aisé de le chicaner sur des détails. Je m'en tiendrai à quelques exemples pour les relations avec l'Inde : la date de 120 avant J.-C. assignée à la découverte des moussons par Hippalos n'est qu'une hypothèse extrême, et la note 70 du tableau IV eût dû signaler que certains descendent jusque vers 50 de notre ère ; le *Périple de la mer Érythrée* (oublié à l'index) ne peut se placer, sans note, vers 90, alors que la tendance aujourd'hui dominante le remonte parfois jusqu'avant 50 ; on regrettera l'absence de toute mention des ambassades indiennes vers Auguste ; etc. Mais des remarques de ce genre sont proprement inévitables : le plus scrupuleux ne saurait ni tout dire ni se couvrir de tous côtés.

Cette *Chronologie* pourra s'améliorer lors d'éditions ultérieures, au prix de corrections au total minimes : telle quelle et dès maintenant, par son ampleur, par son esprit, par sa méthode, elle sera un livre utile. Pas plus qu'un dictionnaire, on ne la lira jamais d'affilée ; mais, comme un dictionnaire, on voudra l'avoir à sa portée, on la consultera et, l'ayant ouverte en quête d'un renseignement précis, il arrivera parfois que, laissant errer les yeux sur les colonnes ou les lignes voisines, on y trouve bien plus que ce qu'on y cherchait. Rendre service, le service quotidien, humble et inappréciable que représente l'économie de dix minutes d'énervante recherche, mais aussi celui de replacer d'emblée un fait dans

une lignée et, par là, de suggérer un lien ou une idée : voilà le sort de ce volume, et voilà qui paiera J. Delorme de sa peine, qu'on devine immense. Voilà aussi qui non seulement autorise, mais oblige à le remercier de ne pas l'avoir ménagée.

André AYMARD.

Angel MONTENEGRO DUQUE, *La onomastica de Virgilio y la antigüedad preitalica ;* vol. I : *Theses et studia philologica Salmanticensia*, III : Salamanque, 1949, in-8°, 323 pages.

Les noms donnés par Virgile à ses Rutules et à ses Étrusques (à eux se limite ce premier volume) ne sont pas noms de fantaisie : ils ont une assise historique et ethnographique véritable ; leur choix correspond, de la part du poète, à des intentions bien déterminées ; on peut tabler sur cette onomastique virgilienne pour voir plus clair dans le passé de l'Italie. Telle est la thèse de ce livre.

Les rapprochements que l'auteur fait des noms propres virgiliens avec les homonymes plus ou moins approximatifs qu'il leur a trouvés soit dans la tradition grecque ou romaine, soit dans les inscriptions latines ou étrusques, sont le fruit le plus certain de son travail ; une documentation considérable se trouve rassemblée dont tous les exégètes de Virgile auront à faire leur profit.

Mais ces homonymies ne sont-elles pas bien souvent fortuites? Pour le détail des faits, on est parfois tenté de discuter. On admettra volontiers que l'Étrusque Valerus est destiné à donner ses titres de noblesse à la gens Valeria, mais croira-t-on qu'Anchemolus nous renvoie à Ancus Martius, Clytius aux Claudii, Haemon aux Aemilii, Metiscus aux Metelli? Il est vrai que les étymologies expressément données comme telles au livre V ne sont pas bien différentes (Sergestus / Sergii ; Mnestheus / Memmii ; Cloanthus / Cluentii) ; mais au l. V elles sont *expliquées* et cela suppose que le lecteur ne les eût pas saisies autrement. Comme Virgile n'avait aucune raison de supposer chez les lecteurs des l. VII-XII une perspicacité supérieure à celle des lecteurs du l. V, on doutera qu'il ait multiplié à leur adresse tant d'allusions destinées à rester lettre close. Ce n'est pas seulement l'omniscience de Virgile que l'auteur nous incite à supposer, mais l'intention du poète de s'adresser à des lecteurs omniscients : croira-t-on, en effet, que beaucoup d'entre eux pouvaient, sous les noms de Lagus, Alcanor ou Ornytus, saisir une allusion à des noms qui ne nous sont connus à nous-mêmes, et sous des formes assez différentes, que par de rarissimes inscriptions étrusques, *alχu*, *laχu*, *uriθnei*?

Mais l'auteur a plus d'une corde à son arc ; si ces noms, authentiquement indigènes selon lui, se présentent dans l'*Énéide* sous l'apparence de noms grecs, c'est que Virgile a voulu rappeler les traditions sur l'ori-

gine hellénique et des Rutules et des Étrusques ; si le même nom, Abas par exemple, ou Thymber, ou Asilas, se trouve, en divers endroits du poème, porté indifféremment par un Grec, un Troyen, un Rutule ou un Étrusque, c'est que Virgile a voulu montrer l'unité foncière du peuplement de l'Italie romaine ; et l'on tiendra compte aussi des allusions à la plus proche actualité : en même temps qu'il nous rappelle une (obscure) famille étrusque, le Rutule Sucro nous renvoie à l'Espagne, les Étrusques Liger et Astur font allusion à la conquête de la Gaule et des Asturies comme le Latin Osiris nous assure des droits des Romains à posséder l'Égypte (p. 20). Tout cela est intéressant et, pour une bonne part, à retenir.

Il nous paraît beaucoup plus contestable d'alléguer le témoignage de Virgile pour reconstruire — et c'est ce qui explique le titre du livre — la situation de l'Italie à la période préitalique, c'est-à-dire, sauf erreur, au début du IIe millénaire. L'argumentation pourtant est simple : beaucoup de noms attribués par Virgile aux Rutules se retrouvent dans l'onomastique étrusque (le fait est, croyons-nous, assez contestable) ; or, une telle imprégnation de l'onomastique rutule par l'étrusque (noter l'identification entre les Rutules de la poésie virgilienne et les Rutules habitants historiques du pays d'Ardée) ne s'explique pas suffisamment par la trop courte emprise des Étrusques sur le Latium méridional aux VIIe-VIe siècles ; il s'agit donc de la rencontre de deux onomastiques indépendantes sur la base d'un commun substrat méditerranéen : les Rutules sont les plus anciens habitants de l'Italie centrale. On ne voit plus bien, après cela, pourquoi l'auteur se refuse à faire de ses Rutules, selon une autre théorie à la mode, des Illyriens ; les mêmes arguments, il le fait remarquer lui-même (p. 128), sont employés à cette fin. Mais il se contente, à la suite de Schulten, de peupler le Latium d'Ibères et l'Espagne d'Étrusques. Ne sommes-nous pas ici au fond du gouffre où les démons conjoints de l'onomastique et de l'étruscologie ont précipité déjà plus d'un chercheur de mérite?

On regrette vivement que, bien informé des travaux relatifs à l'histoire des légendes que Virgile met en œuvre, utilisant dans le détail les résultats de ces travaux, l'auteur ait si peu profité de l'éclairage dans lequel ils font apparaître l'*Énéide*. Il ne juge pas invraisemblable, par exemple, d'écrire qu'en ce qui concerne la connaissance de l'ethnographie préitalique, une des sources les plus importantes de Virgile dut être la tradition orale, d'autant plus authentique qu'elle se continuait dans des milieux restés indemnes des nouveautés helléniques (p. 14). L'idée ne lui vient pas que les Rutules ne tiennent tant de place dans l'*Énéide* qu'en fonction du grandissement épique que leur vaut leur qualité d'adversaires des Troyens, et qu'ils ne sont chez Virgile les adversaires des

Troyens que comme suite à une tradition (Caton) qui, localisant les Troyens à Lavinium et concevant tout l'épisode dans le cadre beaucoup plus modeste de l'histoire locale, leur donnait naturellement comme adversaires leurs plus proches voisins, les gens du petit bourg d'Ardée.

Jacques PERRET.

Ernst HOWALD, *Die Kultur der Antike* (Erasmus-Bibliothek), 2e éd. : Artemis-Verlag, Zürich, 1948, 273 pages, 11,80 francs suisses.

Publié en 1935 dans une collection de luxe (*Handbuch der Kulturgeschichte* de Heinz Kindermann, Athenaion Verlag, Potsdam), quasi inaccessible, cet ouvrage paraît en deuxième édition après des modifications insignifiantes. L'auteur a la coquetterie de rappeler le mauvais accueil de la critique[1]. Malgré de fâcheux auspices, il s'est présenté un éditeur généreux permettant à un public plus étendu de se faire une opinion *de lectu*. De quoi prévenir et intriguer.

Cette *Kultur der Antike* n'est pas un livre facile. Les réactions qu'il a suscitées proviennent essentiellement d'un titre qui, contrastant avec le contenu du livre, déroute au départ, nonobstant la préface, si l'on n'y prend garde. Il ne s'agit pas, en effet, d'une histoire de la « civilisation » de l'Antiquité classique, telle que l'allemand *Kultur* le suggère. Par une restriction de sens équivalant à un postulat, M. Howald entend « les formes d'expression que la vie collective a trouvées dans l'Antiquité », les « créations *volontaires* des peuples », manifestations stylisées des « fondements biologiques », correspondant à l'œuvre d'art pour l'individu (p. 7). Notons soigneusement *volontaire* : conception dynamique de la « culture », antithèse de la conception habituelle, statique (cf. p. 239, 240).

Second point : il est indispensable de se pénétrer du sens que M. Howald donne à *Humanismus*. C'est un aspect de la « culture ». Le lecteur étant laissé à lui-même, il faut comprendre : contact volontaire avec un élément étranger, réveillant les forces créatrices, plus les réactions subséquentes (p. 9, 24-25, 94-95, 123-124. 136-137, 162-163, 176, 238). Le contact par excellence, c'est celui avec la Grèce : *der gewöhnliche Humanismus, d. h. der Wille, die Totalität griechischer Kultur aufzunehmen* (p. 176). « L'Europe est hellénogène » (p. 9). L'influence grecque en soi,

1. Il y renvoie du reste p. 257 par une référence erronée : *Abhandlungen der Bayr. Akademie...* Or, c'est dans les *Sitzungsberichte der Bayrischen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Abteilung*, 1940, Heft VI, p. 5-78, qu'a paru, sous le titre de : *Antike Kulturgeschichte, Betrachtungen zu Howalds « Kultur der Antike »*, un long compte-rendu de Walter Otto, repris, résumé, et positions renforcées, dans l'*Historische Zeitschrift*, t. CLXIII (1940), p. 637-638. Selon le point de vue, les objections se présentent d'elles-mêmes, en masse. Le lecteur de ces lignes s'en convaincra.

telle qu'elle s'est fait sentir à Rome par l'intermédiaire des Étrusques, ne constitue pas un « humanisme », car il n'y a pas dynamisme ; c'est une assimilation passive. Le mot d'Horace : *Graecia capta ferum victorem cepit*, ne cadre pas avec cette conception.

Cette *Kultur der Antike* est donc une histoire de l'hellénisme dans ses créations sociales, de ses répercussions, de son adoption par Rome et, par cette dernière, de sa contribution au patrimoine européen. Pas d' « antiquités » proprement dites, mais une mise en valeur des facteurs littéraires, artistiques et sociaux, expressions de l'époque.

Posés ces principes, le lecteur voit se dérouler un tableau de la civilisation grecque : vie crétoise de société, monde homérique. Les Grecs subissent aussi l'influence d'une culture étrangère : phénomène qui se répétera chez les peuples européens prenant conscience d'eux-mêmes par l'extérieur. Civilisation ionienne (individualiste), dorienne (naissance de l'État), l'Athènes classique (identité de l'homme et du citoyen ; mystique de l'État, au point que Platon, ancré dans la cité athénienne, reste persuadé que ses conclusions ressortissent à la théorie pure) ; les conquêtes d'Alexandre, expansion grecque, non macédonienne, hellénisent le monde oriental dont la physionomie ne sera pas même altérée par la découverte de l'Amérique. Le chapitre sur la période hellénistique et sur l'alexandrinisme amène au seuil de la civilisation romaine, « humaniste » par définition, puisqu'elle a adopté la culture grecque, c'est-à-dire athénienne. A son tour, Rome devint prototype, quand les autres « humanismes » européens se sont contentés de remonter jusqu'à elle pour reprendre le contact grec.

« Humanistes », les Romains qui ont sciemment introduit l'hellénisme, ont conformé leurs actes ou leurs attitudes à une idée de provenance grecque. Naturellement les littérateurs, mais aussi Flamininus, le vainqueur de Cynocéphales, les Gracques révolutionnaires et réformateurs, Auguste conciliant une réalité proprement romaine et un idéal philosophique grec. Point culminant : au moment où l'on s'aperçoit qu'au lieu de l'État idéal s'élève la monarchie absolue de l'Empire, l' « humanisme » décline. Cela coïncide avec l'influence grandissante et hostile du christianisme.

La conquête culturelle ne paralyse pas l'épanouissement des forces autochtones. La création originale, issue de la Rome des *gentes*, dont M. Howald souligne de façon heureuse le potentiel, reste le droit romain, sous la forme de la jurisprudence. Dans un monde hellénisé, il se maintint comme un corps étranger, laissant transparaître quelques survivances de la religion primitive avec laquelle il avait des affinités.

Ainsi l' « humanisme » ne joue plus son rôle à l'établissement de la

monarchie impériale. C'est donc, au IIe siècle (!), la fin de l'Antiquité[1], soit le début du Moyen Age, « période non européenne » (p. 238). Et voilà, singulièrement avancés, les prodromes de la décadence. Comme Rostovtzeff[2], M. Howald en voit une des causes principales dans la « barbarisation » de l'Empire.

M. Howald est un connaisseur de l'Antiquité et un penseur. Oscillant entre la philosophie et l'histoire, son livre sollicite l'attention, tantôt sur les faits, tantôt sur leur interprétation. Le lecteur, perplexe, a le sentiment de courir deux lièvres à la fois. Ce faisant, il reconnaît la richesse de l'exposé et reviendra volontiers sur des pages qui s'éclairent au fur et à mesure qu'il avance. Un obstacle cependant : la terminologie. Le lecteur français y achoppera. Certes, l'auteur a précisé le sens qu'il donnait à *Kultur*. Mais le titre des chapitres *Die griechische Kultur, Die römische Kultur, Die archaische Kultur des Mutterlandes* ne ramène-t-il pas irrésistiblement sous la plume « civilisation », acception commune? Comment traduire « Humanismus », dont nous avons donné un commentaire, mais non un sens? Or, ces mots, revenant sans cesse sous les yeux, s'écartent non seulement des notions conventionnelles, pas toujours précises, il est vrai, toutefois suffisamment explicites et reconnaissables, mais encore, semble-t-il, de la pensée première de l'auteur. Impression de malaise et de confusion que l'on surmonte avec effort, non sans profit, du reste, car le livre reste actuel et fera réfléchir tous ceux que préoccupe un « nouvel humanisme ».

L'enfant de la IVe Bucolique est donné comme le « fils » présumé d'Auguste (p. 200 ; aucune solution autre n'est envisagée). L'historien objectera que le principat est un phénomène beaucoup plus complexe que l'application de la spéculation grecque à un fait romain[3], qu'il n'y a pas incompatibilité entre l'absolutisme et l'hérédité avec la théorie-propagande du prince « serviteur de l'État » (à p. 221-222, 241). Il découle du point de vue choisi par M. Howald une représentation disproportionnée de l'histoire. Au chapitre : *Augusteische Kultur* succède : *Der Zerfall des Humanismus*. Autrement dit, avec Tibère, Ovide, Sénèque, nous sommes en pleine décadence et les dix-huit dernières pages consacrées au IIIe et au IVe siècle ne forment plus qu'une incursion dans le Moyen Age[4].

J. BÉRANGER.

1. « Für den Kulturhistoriker, dem Roms zentrale Bedeutung in seinem Humanismus liegen muss, hört das Altertum mit dem Ende des zweiten Jahrhunderts auf », p. 238.

2. *Gesellschaft und Wirtschaft im römischen Kaiserreich*, Leipzig, Quelle und Meyer, 1931, II, p. 238 et suiv.

3. « Er ist staatgewordener Humanismus », p. 137.

4. Lire p. 185 (titre courant) : Laevius. P. 265, A. v. Premerstein, Vom Wesen und Werden (Vergehen) des Prinzipats. La bibliographie sur Alexandre, p. 263, devrait mentionner le livre de Radet.

Jean-Rémy PALANQUE, *Les impérialismes antiques* : Coll. *Que sais-je?* Presses universitaires de France, 1948, 128 pages.

« Il n'y a impérialisme que si le peuple dominateur forme lui-même un État organisé, monarchie autoritaire le plus souvent, mais aussi république aristocratique, voire démocratique » (p. 5). Cette définition bien venue limite d'emblée un sujet qui aurait dépassé le cadre de ce petit livre. Dix peuples antiques, méditerranéens, dix impérialismes ; leur formation, leur croissance, leur disparition, les rapports mutuels qu'ils impliquent entre les peuples, se succèdent en un raccourci saisissant.

Économie judicieusement conçue : l'auteur ne se laissant jamais aller à la compilation et à la nomenclature, souligne opportunément le rôle de la pensée quand les faits semblent en relever. Cela coïncide avec l'apparition des impérialismes grec (hellénique-macédonien) et romain, ce dernier invitant particulièrement à la réflexion à la suite de Bossuet et de Montesquieu. Quant aux causes, M. Palanque concilie les points de vue de M. Holleaux et de J. Carcopino. « Plutôt qu'un dessein continu ou une fatalité contraignante, il faut voir dans l'impérialisme romain une suite de contingences » (p. 93). — L'attribution du droit de cité n'est point « une générosité sentimentale, dont le réalisme latin eût toujours été incapable, mais peut-être le sentiment, plus ou moins obscur, d'un équilibre nécessaire, sans lequel les succès obtenus se seraient révélés précaires et éphémères » (p. 94). Conclusion : « Cette unification profonde du monde antique, en dépit de la dualité de langue et de culture de l'Occident latin et de l'Orient grec, est au temps des Antonins, au siècle de la paix romaine, la meilleure justification de l'impérialisme romain » (p. 126).

L'ouvrage, élégamment écrit — où se côtoient en harmonie vulgarisation, érudition, esprit de synthèse — se lit avec agrément et profit. Une objection cependant : considérant l'impérialisme romain comme une force d'expansion, M. Palanque accapare l'attention sur les rapports extérieurs. Pourtant, les allusions à l' « imperator Pompée », à l' « imperium extraordinaire », à l' « impérialisme césariste », incitaient à signaler les réactions de la politique de conquête sur l'histoire interne. L'Empire-hégémonie territoriale et l'Empire-régime monarchique ne se dissocient pas. La force d'expansion se muait en force destructive qui, les Anciens le pressentaient déjà, se retournant contre Rome, scella son destin.

J. BÉRANGER.

Ernst MEYER, *Römischer Staat und Staatsgedanke* : Artemis-Verlag, Zürich, 1948, 467 pages.

Plan des plus clairs : une partie historique consacrée à la genèse et au

développement de Rome jusqu'à l'épanouissement (deuxième guerre punique). Dans ce premier chapitre, l'auteur dégage, dès l'état embryonnaire, les tendances politiques et sociales, qui, à maturité, se fixeront en traits immuables de la physionomie romaine. Une partie systématique où sont présentées, du général au particulier, les institutions : 1) dans leur forme et dans leurs fonctions ; 2) dans leur esprit, en tant qu'elles reflètent une volonté, forces morales ou courants d'idées (*fides*, *auctoritas*, *libertas*, *mos maiorum*). Cette mise en valeur de la forme par le fond fait l'originalité de l'ouvrage et le classe au-dessus d'un manuel ordinaire d'histoire ou de droit public. Le chapitre IV décrit les transformations, la lente désagrégation de la *civitas* à la suite des conquêtes, les tentatives de réforme, leur aboutissement en fin contraire : l'avènement de la monarchie de César et d'Auguste. La dernière tranche comprend l'organisation de l' « Empire », soit le règlement de la situation intérieure par l'établissement du principat et l'administration du monde romain par les organes existants, mais adaptés à une destination nouvelle.

Un livre de ce genre, qui peut être un guide, est nécessairement éclectique. Il ne peut se contenter d'un « état des questions » ; il apporte des solutions représentant les résultats de la science mis à la portée du lecteur cultivé. Cependant, l'étudiant et le spécialiste disposent d'une bibliographie sommaire, mais suffisante et précise, renvoyant aux travaux de détail.

Certains résultats sont considérés comme acquis : ainsi les origines de la dictature (p. 149, 439) d'après la théorie de Rudolph, fort contestée[1]. L'âge minimum pour la brigue des magistratures (*lex Villia*) est donné selon le barème traditionnel (p. 140). Pourtant J. Carcopino, dans son mémoire sur la date de la naissance de César[2], a proposé une échelle nouvelle, plus conforme aux habitudes des Anciens et à leurs méthodes de calcul. Quant à l'explication (p. 141) des dates d'entrée en fonction, différentes pour les tribuns (10 décembre) et les questeurs (5 décembre), il faut la trouver apparemment dans la nécessité d'assurer la continuité de l'administration. Si les magistratures avaient été renouvelées à une date unique, il se fût produit inévitablement un hiatus. Les deux lettres de Salluste à César sont tenues comme authentiques, sans réticence ni allusion au débat (p. 233). L'interprétation du *calculus Minervae* (p. 379) exigerait un renvoi à S. J. de Laet, *Où en est le problème de la*

1. Cf. A. Piganiol, *Revue historique*, CLXXVII, 1936, p. 149, et *Supplément critique au Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1936, p. 109-113 ; *Studia et documenta historiae et iuris*, 1936, p. 471 ; 1939, p. 581-582.

2. J. Carcopino, *La naissance de Jules César*, *Mélanges Bidez*, Bruxelles, 1933, t. I, p. 60 et suiv.

juridiction impériale[1]? Sur le *senatus consultum ultimum*, il eût été opportun de citer l'article de Gerhard Plaumann, *Das sogenannte Senatus consultum ultimum, die Quasidiktatur der späteren römischen Republik*[2]. De même, à propos de la hiérarchie militaire et du rôle de l'armée dans la romanisation, l'ouvrage classique de M. Durry, *Les cohortes prétoriennes* (Paris, 1938). La bibliographie des inscriptions de Cyrène ne mentionne pas l'édition et le commentaire de F. de Visscher, *Les édits d'Auguste découverts à Cyrène*, Louvain, 1940. P. 343, 394, la position du *princeps*, selon le droit public strict, est donnée comme celle d'un *privatus*. C'est exact, puisqu'il n'y a pas de magistrature « impériale ». Or, il est intéressant de noter qu'à une certaine époque, dans la littérature, l'empereur, incorporant l'État, est le « magistrat » par excellence, s'opposant au *privatus* qui englobe tous les citoyens, fussent-ils consuls[3]. Quant à la succession, l'auteur voit une contradiction (p. 383) entre le principe dynastique et la théorie du gouvernement par le « meilleur ». Apparence seulement, car la théorie aussi justifiait la transmission du pouvoir suprême par hérédité : le « meilleur » n'était-il pas avant tout celui que le « meilleur » procréait[4]?

Ce livre rendra les plus grands services. Il ne se contente pas d'initier ; il fait ressortir l'originalité de notions et d'institutions que le temps et peut-être la routine scolaire embuent de banalité (ex. : *plebs*, *nobilitas*, *res publica*). De consultation facile, pourvu d'un *index* que l'on souhaiterait plus complet[5], de lecture agréable (pas un instant l'intérêt ne faiblit), ce livre excellent laisse le lecteur sur une impression de solidité, de fondu et d'élégance, dont il sait gré à M. Ernst Meyer[6].

J. Béranger.

A. Passerini, *Linee di storia romana in età imperiale* : Varese-Milano, Istituto editoriale cisalpino, 1949, 1 vol. petit in-4°, 255 pages.

Bien connu déjà par des travaux consacrés aux questions les plus diverses, de l'histoire hellénistique comme de l'histoire romaine, A. Passerini nous donne maintenant une vue d'ensemble de l'organisation et de l'évolution de l'Empire. Afin d'expliquer les origines du système augustéen et de montrer en quelle mesure il restaure, adapte ou innove, il lui arrive de remonter assez haut dans le passé. En conclusion, une

1. *L'Antiquité classique*, XIV, 1945, p. 154. Précieuse mise au point.
2. *Klio*, XIII, 1913, p. 321-386.
3. Plin., *Pan.*, 23, 4 ; Tac., *Hist.*, I, 37.
4. Cf. Libanius, *Orat.*, LIX (panégyrique de Constantin et de Constance) : ὅτι ἀγαθοὶ δὲ ἐγένοντο διὰ τὸ φῦναι ἐξ ἀγαθῶν (source : Platon, *Menex.*, 237 A).
5. Ne mentionne pas les noms propres ; manquent *adoptio*, *dominus*.
6. P. 235, titre courant, lire populus. P. 442 à 446, *passim*, le titre de l'ouvrage de W. Kroll est : Die Kultur der ciceronischen Zeit.

vingtaine de pages brossent un bref aperçu des deux derniers siècles, entre Dioclétien et Romulus Augustule. Mais l'attention se porte surtout sur la période du Haut-Empire, la crise du IIIe siècle étant plus d'une fois abordée. La volonté de l'auteur, évidemment, n'a pas été de raconter. Dates et faits ne sont indiqués que pour fixer les principaux jalons et marquer les étapes. Le dessein était d'expliquer aussi bien la solution adoptée par Auguste que les modifications qu'elle a reçues ensuite du fait des hommes, des événements et des nécessités. On trouvera donc dans ce volume, avant tout, l'étude des institutions et un commentaire sur les circonstances, les causes, le caractère et les conséquences de leur évolution.

Ce dessein ne pouvait pas se réaliser sans des sacrifices, que l'auteur, sans doute, regrette autant que le lecteur. Il en est de graves. Les lettres et les arts ne sont saisis que par raccroc : ils n'obtiennent que quatre pages. Le facteur religieux se trouve réduit à une part vraiment trop restreinte, au moins en ce qui concerne le paganisme, car le christianisme est un peu moins mal loti. La condition et la vie des basses classes sociales, qu'il s'agisse de Rome, de l'Italie ou des provinces, ne reçoivent pas l'attention qui leur est due, même si on ne tient pas compte de leur prépondérance numérique. Mais, sur le système politique, sur l'administration, sur les hautes classes de la société, sur l'armée, sur les finances — auxquelles il eût été préférable, parce que plus suggestif, de consacrer un chapitre spécial au lieu de parler d'elles à propos de l'ordre équestre, puis de l'armée, puis de la vie économique —, il y a d'excellentes pages, claires et denses, d'une information exacte et précise, appuyées à la fin de chaque chapitre sur de sagaces bibliographies critiques.

Chemin faisant, des problèmes importants sont posés, examinés avec un bon sens et une lucidité exemplaires. Ainsi, celui de la compétence militaire des sénateurs, qui provoque de judicieuses remarques sur l'emploi des statistiques pour apprécier le plus ou moins fréquent passage par le tribunat laticlave. Ainsi encore, celui de la barbarisation de l'armée, amorcée de bonne heure et rendue indispensable par la nécessité de lutter contre les barbares avec un armement et des procédés adéquats. Comment, sur tous les points, être d'accord avec l'auteur? Sans doute, par exemple, estimera-t-on qu'il force un peu les choses en faisant de la création de l'impôt en nature la cause principale de la crise économique du IIIe siècle : les prodromes de cette crise et des difficultés qui lui furent connexes ne sont, au vrai, pas impossibles à déceler dès les Antonins, avant, par conséquent, que l'impôt en nature ait été créé par Septime Sévère ; cette création elle-même n'en est-elle pas un effet, au moins autant qu'une cause?

Mais, plus importantes que de telles réserves, inévitables en face d'une si riche matière rassemblée en si peu de pages aux dépens de nuances bien difficiles à doser, il reste la méthode et la conception d'ensemble du volume. Il reste un livre qui veut aller et qui conduit souvent au fond des choses, où la maîtrise des grands problèmes et l'intelligence historique s'affirment fréquemment, écrit d'un style alerte, émaillé de textes et d'exemples topiques[1] : en bref, un livre utile par ce qu'il dit et par les réflexions auxquelles il invite.

André AYMARD.

P. DE FRANCISCI, *Arcana imperii*, t. III, 1 et 2 : Milan, A. Giuffrè, 1948, 2 vol. in-8°, 449 et 388 pages.

Ces deux livres constituent la seconde moitié d'une œuvre très volumineuse consacrée, par un historien connu du droit romain, à la recherche des bases du pouvoir politique. L'entreprise a été menée par le biais historique, en étudiant successivement l'organisation des divers États antiques et son évolution. Je rends compte dans la *Revue des Études grecques* des tomes I et II, qui traitent de l'Orient classique et de la Grèce. Tout le premier volume et plus de la moitié du second traitent de Rome dans ce tome III, qui se continue par l'examen, plus rapide, de l'héritage de Rome en Orient et en Occident jusqu'aux communes italiennes et à Marsile de Padoue.

Quelques mots sur les idées générales sont indispensables pour comprendre l'objet et le sens de la recherche. L'auteur a distingué dans son introduction et conclut finalement qu'il a eu raison de distinguer deux types principaux de pouvoir politique. L'un, où ce pouvoir a nécessairement pour titulaire un chef unique et tout-puissant, implique la croyance dans les qualités exceptionnelles qui se manifestent en ce chef ; celui-ci est le *ductor*, le *Führer*, entouré d'un *comitatus*, d'une *Gefolgschaft* de fidèles liés à lui par un serment ; sa prééminence résulte d'un *charisma* personnel. Dans l'autre type, l'autorité, confiée à un homme ou à une collectivité, se fonde sur une organisation conçue comme stable. L'origine théorique de cette organisation et, par conséquent, la justification du pouvoir aux yeux de ceux qui lui sont soumis, sujets ou citoyens, varient d'ailleurs selon les cas, ce qui oblige à subdiviser cette seconde partie de la classification. Ici, elle doit son prestige à ce qu'on la croit voulue et établie par la divinité ; le chef tient sa vertu spéciale, non pas d'une grâce personnelle, mais de la fonction qu'il occupe : il s'agit encore d'un *charisma*, mais institutionnel et non plus personnel. Ailleurs, l'or-

1. Il y aurait lieu, dans une réédition, d'éviter la répétition, fâcheuse malgré leur pittoresque, des mêmes détails, aux p. 149 et 176.

ganisation est respectée parce qu'elle est conçue comme traditionnelle et d'origine immémoriale. Ailleurs, enfin, elle se fonde sur des coutumes et des lois, susceptibles de retouches éventuelles, mais considérées comme adaptées dans l'ensemble aux besoins propres et essentiels de la communauté. Bien entendu, la possibilité de types mixtes a toujours existé ; les combinaisons entre régimes foncièrement contradictoires sont même devenues de plus en plus nombreuses et variées à mesure que l'expérience pratique ou la spéculation intellectuelle, l'évolution interne ou les contacts avec l'étranger venaient, au cours parfois de l'existence d'un État donné, compliquer sa structure politique. L'enquête menée dans cet ouvrage a précisément pour but, en cherchant à définir le régime dominant dans un État aux divers moments de son histoire, de déceler les traces de régimes différents et de préciser leurs origines, de découvrir les contradictions implicites contenues dans un mécanisme d'ensemble et d'expliquer les solutions qu'elles y reçurent ou bien, lorsqu'elles n'en reçurent pas, les conséquences qu'elles entraînèrent. En somme, en examinant les États de l'Antiquité sous l'angle de certaines idées, un considérable effort de philosophie politique, analogue dans sa méthode et dans son but, sinon par le procédé d'exposition finalement adopté, à tel ou tel grand livre du siècle dernier. La mode en était passée ; mais il est, assurément, des modes moins respectables et des ambitions moins nobles.

A cet égard, qu'aperçoit M. de Francisci dans l'histoire de Rome? Un échantillonnage extrêmement varié, ce qui n'est pas fait pour surprendre quand on considère la durée et l'ampleur de l'évolution politique de Rome. A l'origine, une royauté où s'identifient nettement, en particulier dans l'*imperium* et dans la *creatio* du roi, plus tard même du magistrat, par son prédécesseur, les reliquats d'un type primitif fondé sur le *charisma* personnel. De bonne heure, pourtant, un ordre s'est établi, essentiellement traditionnel, mais avec certains aspects religieux. Puis, aux v^e^ et iv^e^ siècles, s'organise la *civitas*, dotée d'une organisation juridique impersonnelle, où la loi domine malgré la contradiction que lui apporte la notion d'*imperium*. La crise apparaît, et avec elle renaît l'idée du *ductor*. Elle est très forte chez Auguste, et la *coniuratio Italiae et prouinciarum* de 32 en fournit un élément caractéristique. Mais Auguste a eu le dessein de s'intégrer dans un ordre nouveau qu'il a réalisé en plusieurs étapes. Dès le début, tout en bénéficiant de l'adhésion et de la fidélité des citoyens, il n'a exercé qu'un commandement régulièrement décerné. Par la suite, c'est par des décisions constitutionnelles du Sénat et du peuple qu'il a introduit la monarchie dans les institutions républicaines rapidement réduites à de simples survivances. Le gros problème était celui de la succession, car le *charisma* personnel ne pouvait être hérédi-

taire. Il y avait là une dualité essentielle que, malgré les précautions prises, Auguste ne parvint pas à surmonter, et elle provoqua les crises ultérieures. Celles-ci amenèrent les empereurs à compter toujours davantage sur la *fides militum*, c'est-à-dire au fond sur un *comitatus* dont l'évolution du recrutement de l'armée, sa provincialisation et même sa barbarisation progressives rendaient le concept de plus en plus familier aux troupes. Dans les quatre stades théoriques de l'avènement d'un nouvel empereur (désignation par le prédécesseur, *creatio* par le Sénat, *lex* votée par les comices, acclamation et serment de l'armée), le dernier est devenu pratiquement le principal. Vainement, la politique de divinisation cherchait à soustraire le pouvoir à l'action des soldats : celle-ci demeurait décisive. Seul, le Bas-Empire, à partir de Dioclétien, parvint à donner la primauté à l'idée religieuse. Avec des traverses et des retours en arrière, non sans compromis ni survivances de types contradictoires, le triomphe du christianisme a pour corollaire et explique celui de l'idée de vocation divine, qui se traduira plus tard par l'expression *Dei gratia*. Elle relève à la fois du *charisma* personnel et institutionnel, l'aspiration inévitable vers une stabilité héréditaire obligeant à tenter de passer du premier au second. Mais elle fait aussi sa place à l'idée de loi, la loi humaine dont la notion est héritée de la Rome républicaine, loi divine que l'empereur doit respecter malgré son absolutisme. De la sorte, le concept de *ductus*, si puissamment renforcé qu'il ait été par les envahisseurs barbares, n'étouffera jamais entièrement le concept d'organisation fondée sur la loi, et la primauté de celle-ci, peu à peu coupée de ses attaches religieuses, réapparaîtra à l'aube des temps modernes.

Une aussi vaste enquête imposait à son auteur une prise de position face à d'innombrables problèmes controversés, et de toute nature : institutionnels, juridiques, idéologiques. Les a-t-il toujours correctement posés et heureusement résolus? De façon inégale, on le devine *a priori*. C'est lorsqu'il traite du principat, et spécialement d'Auguste, qu'il se montre le plus à l'aise, faisant preuve d'un contact intime avec les sources et une bibliographie étendue : de fait, il avait déjà consacré auparavant des travaux spécialisés au régime augustéen. Sur d'autres points, sa documentation demeure inévitablement beaucoup moins personnelle. Il utilise, autant qu'il le peut, des œuvres de première main, surtout italiennes et allemandes, la bibliographie anglo-saxonne ou française lui étant assurément moins familière ; grâce à elles, il recourt aux sources, dont il fait de très nombreuses et souvent de longues citations ; l'impression d'une information lacunaire n'en subsiste pas moins. De plus, et c'est plus grave, l'existence ou la connaissance d'un bon travail sur un point particulier lui a fait ouvrir parfois des développements dont la nécessité n'apparaît pas indiscutable. Le résumé qu'il donne du

peuplement de l'Italie (11 pages), de la croissance topographique de Rome (3 pages), sa comparaison (6 pages) du *ius* et de l'*interpretatio* avec le *common law* et l'*equity* en Angleterre représentent, pour son dessein, des digressions certaines. Plus caractéristique encore, à cet égard, le sort (30 pages) fait, d'après le mémoire d'A. Alföldi mâtiné avec quelques mémoires de R. Delbrück, aux insignes et au costume de l'empereur : l'auteur n'a pas su résister au désir, je n'ose dire à la facilité, d'introduire, en les reliant très artificiellement à son développement, les apports d'excellents travaux antérieurs.

Les idées directrices de l'ouvrage ressortiraient beaucoup mieux d'un exposé plus ramassé, plus solidement charpenté, conduit avec une logique plus ferme. Dans la mesure où on ne perd pas le fil directeur de l'enquête, elle aboutit à des résultats intéressants. Le plus utile, sans aucun doute, est de montrer l'importance prise, à certains moments au moins de l'évolution de Rome, par les idées de chef, d'homme supérieur, de lien d'homme à homme. Pour nous, trop souvent, Rome symbolise l'organisation juridique. Nous faisons aussi trop souvent, inconsciemment, de ce que M. de Francisci appelle le « binôme » *ductus-comitatus*, une réalité spécifique des peuples germaniques. Certes, César et Tacite en fournissent à propos des Germains les premières définitions, d'ailleurs avec des différences de l'un à l'autre qui correspondent à une évolution survenue entre temps. Mais l'origine de cette conception est à la fois plus ancienne et plus large, puisqu'on en trouve des traces, selon M. de Francisci, en Orient même (les Juges d'Israël), indiscutables en tout cas en Grèce et à Rome à divers moments de leur histoire. Identifier ces traces n'a pas été toujours réservé à l'auteur ; il a, du moins, rendu grand service en les rassemblant et en mettant l'accent sur elles.

André Aymard.

Lily Ross Taylor, *Party Politics in the age of Caesar* (Sather Classical lectures, vol. XXII) : Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1949, 255 pages.

La plus agréable lecture et la plus solidement documentée : les 71 pages de notes qui suivent ces leçons limpides en sont le garant. Miss Taylor, admirablement informée et utilisant avec maîtrise les recherches de Gelzer, Münzer, Syme (entre autres !), montre combien nous aurions tort de transférer si peu que ce soit dans l'histoire de Rome nos conceptions de partis et de programmes politiques. « Amitiés » ou « factions », oui : et le vocabulaire qui s'y attache est ici analysé de la façon la plus fine et la plus juste. Intérêts, de plus en plus sociaux et collectifs, coalisés ou opposés : cela aurait dû être mieux montré. Quant

à affirmer, à la suite d'A. von Premerstein et de R. Syme, que la sinistre expérience du national-socialisme éclaire l'avènement d'Auguste, je n'en crois rien : on fera bien, tout en utilisant les riches (et trop divers, hélas !) enseignements du présent, de ne point passer si vite — cela devient une habitude — de la réflexion politique à l'assimilation hâtive. Au reste, la chose affirmée, Miss Taylor ne va pas plus loin : deux lignes à supprimer, et l'on n'y pensera plus.

Il y a, en ces huit « lectures », toute une reprise de l'histoire des faits, qui n'apporte guère de nouveau. Mais les quatre premières offrent le plus juste et le plus « frais » tableau de tout le trafic politique des personnalités marquantes entre amis, clientèles, armées, des organisations complexes qui en résultaient, des dosages de votes en matière d'élections ou de législation, des manipulations de la religion et de la justice à des fins politiques ; la dernière, « Catonism and Caesarism », suit bien la curieuse politique d'Auguste, annexant à sa tâche le souvenir de Caton (avec bien d'autres « héros » des temps républicains !) et embrumant avec soin celui de César.

Avec une délicate discrétion, Miss Taylor nous laisse le soin de réfléchir aux données qu'elle nous propose en une telle clarté. Et en particulier à ce problème — sans solution, il va de soi —, si le système des *Optimates* pouvait évoluer vers un régime vraiment républicain, qui ne fût pas une nostalgie du sénat de Scipion Émilien, très idéalisé ; avec ce corollaire : si une « idée de République », dont la naissance est ici subtilement indiquée au début des activités d'Octavien, ne pouvait prendre force à la suite de la « sanctification » de Caton et de l'expérience de tant d'erreurs, de tant d'échecs des *optimates*. Après les géniales mais violentes innovations de César, il est troublant de voir Auguste reprendre (à une autre échelle) les errements de l'ancienne aristocratie : appel aux amitiés les plus diverses, serment de *coniuratio*, organisation de l'État — — pour une bonne part — en *res priuata*, nul effort pour organiser les votes populaires sur une base plus saine... Cela peut s'appeler prudence, opportunisme, ménagement des transitions ; cela peut passer aussi pour timide conformisme et absence d'imagination. En fait, il resterait à écrire l'histoire de toutes les compromissions à travers lesquelles s'est construit le nouveau régime..., si l'état de la documentation nous le permettait.

Quatre pages (112-116) du cinquième chapitre — qui analyse le « départ politique » de Cicéron en 70 — retiendront l'attention. Miss Taylor donne bien des raisons de croire que la condamnation de Verrès permettait à son accusateur une promotion sénatoriale, au rang et avec les insignes de « prétorien ». Je m'y accorde. Reste à savoir si Cicéron a voulu en profiter. Il y a des raisons d'en douter : les lignes du *Pro*

Balbo 57, où il est au passage question de l'*inuidia* qui entourait une telle exploitation d'une condamnation ; le défaut d'allusion soit à cet avantage, soit aux réactions qu'il eût suscitées, tout au long de l'œuvre de l'orateur ; le tact même dont Cicéron, à cette date, n'était point dépourvu ; — l'honneur du rôle qu'il avait prétendu assumer, l'ampleur même de sa victoire, la réalité des avantages moraux qu'il en retirait, la nécessité de ménager tous les puissants dont il avait besoin pour poursuivre sa carrière d'*homo nouus*, tout au surplus lui déconseillait cette hâtive avidité à revêtir les *spolia* d'un noble.

Jean Bayet.

Mario Attilio Levi, *Nerone e i suoi tempi* : Milano-Varese, Istituto editoriale Cisalpino, 1949, 234 pages.

Premier volume d'une nouvelle collection, la « Biblioteca storica Universitaria », dont le programme est fort éclectique, cette étude, très informée, très pénétrante, est digne de ce que l'on peut attendre de son directeur. Il est d'ailleurs désirable que des monographies reprennent périodiquement telle ou telle figure d'empereur romain, en utilisant l'apport toujours accru des inscriptions, des papyrus, et en repensant le règne en fonction des synthèses plus générales (on sait qu'elles n'ont pas manqué dans ces trente dernières années) qui cherchent à faire profiter l'histoire du passé d'une expérience présente sans cesse enrichie.

Abstraction faite d'une *Introduction* intéressante sur les sources littéraires, l'ouvrage se comporte comme un récit critique continu du règne de Néron, sous des titres en partie trompeurs (*Fine della « Concordia ordinum »*, alors qu'il s'agit surtout de difficultés de famille et de conflit avec le Sénat ; *La Politica esterna*, chapitre qui fait part aussi aux questions domestiques, et n'enferme pas — heureusement — tout ce qui concerne guerre ou diplomatie) — entre une vue très partielle et parfois erronée de la littérature néronienne (*Ideali politici e vita culturale*) et un appendice de quelques pages très insuffisantes sur *Le condizioni religiose*. Mais le corps même de l'ouvrage est d'une lucidité et d'une fermeté qui font le plus vif plaisir.

M. M. A. Levi voit en Néron un Domitius que sa mère et ses maîtres auraient voulu engager dans la voie julio-claudienne, et, plus précisément, vers une résurrection du siècle d'Auguste, et qui, dès 58 (la légende du *quinquennium* étant bien liquidée), dément les subtils équilibres qu'ils avaient rêvés et finit par ruiner l'*auctoritas* de sa fonction « surhumaine ». Les difficultés auxquelles il se heurtait sont bien analysées : un Sénat tout « occidental », féru de ses privilèges, encore insuffisamment fonctionnarisé ; une société hétérogène, exigeante, au regard

de laquelle l'empereur fait figure de « redistributeur » de richesses ; un besoin de renouvellement intellectuel et artistique, en face duquel l'apollinisme classicisant du prince apparaît périmé ; l'union morale de l'Empire dangereusement tentée par recours à l'hellénisation de la culture ; difficultés financières ; perte de prestige... Il n'est pas dit que l'on accordera toujours à ces différents facteurs l'importance relative que leur donne M. Levi ; que telle idée même, toute séduisante (comme la volonté « culturelle » de Néron en ses fêtes et ses jeux), ne doive être éprouvée par la critique ; que certaines contradictions même n'apparaissent pas au cours de cette explication d'un règne. Mais il reste que l'on comprend mieux les actes de Néron à leur date, les étapes de la « guerre froide » avec le Sénat — sinon tout à fait la liaison de sa défaveur et du puissant mouvement d'affaires qui a suivi l'incendie de Rome.

Peut-être que M. Levi, par réaction contre le romantisme ou la délectation psychologique des historiens et des poètes qui ont écrit sur Néron, n'a-t-il pas fait la part suffisante à la personnalité même du prince ; il excuse, peu s'en faut, les meurtres de Britannicus, d'Agrippine, d'Octavie, sans tenir compte de ce que l'opinion publique à Rome n'était point celle d'une capitale asiatique ; il reproche presque uniquement à Néron la faiblesse de caractère que décèlerait sa politique étrangère (mais le règlement des affaires arméniennes s'interpréterait aussi bien comme sagesse digne d'Auguste) ; il ne tient compte ni de son cabotinage ni de son exhibitionnisme malsain. Je crois que c'est un tort. La vérité foncière de cette vigoureuse mise en place politique et économique n'en serait pas atteinte ; les fluctuations et l'échec final du règne s'en expliqueraient mieux. Reste que le « monstre » voulu par Tacite ne risque point de s'oublier ; mais que les conditions réelles de son action impériale sont trop souvent méconnues : M. Levi est allé vers le plus obscur et l'a éclairé de telle sorte que toute notre réflexion en est enrichie pour longtemps.

Jean Bayet.

Piero Meloni, *Servio Sulpicio Rufo e i suoi tempi, Studio biographico* : Cagliari, 1946, in-8°, 181 pages (extrait des *Ann. Univ. Cagliari*, XIII).

L'idée de faire revivre une des périodes les plus historiques qui se soient gravées dans la mémoire des hommes, mais à propos d'un personnage secondaire, est en soi excellente. Peut-être verra-t-on les choses autrement qu'on ne faisait d'ordinaire, peut-être notre jugement sur les protagonistes en sera-t-il modifié. L'imagination se donne carrière. A la gloire de Sulpicius Rufus, M. Meloni a écrit une monographie détaillée, où les témoignages antiques sont recensés de façon exhaustive, les exé-

gèses modernes étant reléguées au second plan. Mais, tout compte fait, on est un peu déçu.

Malgré les essais de justification de l'auteur, je regrette de ne trouver que quelques pages sur Sulpicius orateur et juriste ; un livre sur Sulpicius, soit ; mais au moins devrait-il être complet. Autre point : un chapitre est consacré au *Pro Murena*, mais le commentaire de M. Meloni transforme-t-il ce que nous pensions de ce discours comme le *Sylla* de M. Carcopino a bouleversé ce que nous pensions du *Pro Roscio Amerino*? Non. Alors? Par deux fois, on rencontre dans une biographie de Sulpicius ce que l'on appelle la *laudatio*, à propos de la fameuse lettre de condoléance et à propos de la *IX*e *Philippique ;* or, le hasard veut que le problème de la *laudatio* est un des bien rares que je connaisse ; la lettre sur Tullia et les villes détruites tourne le dos, si je puis dire, aux énumérations stéréotypées du vieil éloge gentilice, et dire de la harangue de Cicéron qu'elle est « un exemple unique dans la littérature latine de vrai éloge funèbre en forme (?) » est à mon sens tout à fait inexact.

Ce que je dis ne doit pas faire penser que je méconnaisse la valeur de M. Meloni comme historien ; il est certain qu'il connaît admirablement la période où évolue le prudent Sulpicius. Mais il est trop clair que développer un article de la *Realencyclopädie* (même en ajoutant quelques détails et correctifs au travail de Münzer, qu'il est injuste de minimiser), ce n'est pas faire un livre indispensable.

Marcel Durry.

Piero Meloni, *Il regno di Caro Numeriano e Carino* (*Annali della Facoltà di lettere e filosofia dell' Università di Cagliari*, vol. XV, fasc. II) : 1948, édité par l'Università di Cagliari.

Il faut louer la méthode et le soin de ce travail, consacré à des empereurs dont l'image est pour nous évanescente. L'auteur ne s'est pas cru tenu de reprendre la discussion du problème de l'*Histoire Auguste ;* il a fait mieux : son appendice I donne une très intéressante « tentative de reconstruction de la chronique impériale » (la *Kaisergeschichte* d'Enmann) pour la courte période qu'il étudiait. Il discute le témoignage des inscriptions, et particulièrement du texte inédit que M. Wuilleumier a su reconnaître dans la crypte de l'église d'Aime. Cependant, il me semble qu'il ne connaît pas le texte inédit de Saint-Maurice, que M. P. Collart a publié et si bien commenté en 1941 (*Revue suisse d'art et d'archéologie*, III, p. 71). Il examine le témoignage des inscriptions et, en particulier, note l'originalité des frappes de Siscia, avec la légende *Dominus et deus*, et l'image de *Sol*.

La chronologie fait l'objet de discussions très prudentes. L'auteur

est surtout attentif à la titulature, et les tableaux qu'il propose (p. 38, n. 90, et p. 76, n. 60) offrent tout au moins une base de discussion solide. Sur la date de la mort de Carus, pour laquelle on a tant hésité entre septembre et novembre, M. Meloni donne une discussion intéressante, mais il paraît ignorer l'étude consacrée à ce problème par M. W. Seston, qui, dans son ouvrage sur Dioclétien, a introduit des textes nouveaux dans le débat. La date de l'avènement de Carus est moins controversée ; M. Meloni la fixe « à la fin d'août ou peut être mieux en septembre 282 » (p. 56). Dans une étude que M. Meloni ne pouvait encore connaître, J. Schwartz adopte la date du 20 août 282 (*Annales du Service des Antiquités d'Égypte*, XLVIII, p. 459).

Carus était-il un Gaulois de Narbonne, un Illyrien de Narona, ou d'origine sémitique? M. Meloni conclut en faveur de l'origine gauloise ; il invoque en particulier la fréquence du nom de Carus en Gaule. L'argument me semble très faible ; ce nom est fréquent en Italie, à Rome, à Ostie, en Étrurie, il se retrouve en Maurétanie, en Dacie, etc. — Je considère aussi comme bien douteux que les *ludi Sarmatici* du IV^e^ siècle continuent de commémorer une victoire de Carus plutôt qu'une victoire de Constantin. — M. Meloni rappelle que S. Reinach avait fait sienne une théorie selon laquelle, sur le médaillon de l'arc de Constantin, la tête de Carus aurait remplacé l'effigie primitive ; mais sans doute fallait-il signaler que H. P. L'Orange, dans son livre sur l'arc, condamne cette opinion. — La discussion de M. Meloni (p. 167) sur la relation entre les titres de *corrector Italiae* et de *corrector Venetiae* est à reviser en tenant compte de l'étude de R. Thomsen, *The Italic regions* (1947), qui me paraît avoir établi définitivement que le titre de *corrector Italiae* désigne en réalité, depuis Aurélien, des correcteurs régionaux.

Mais il ne s'agit là que de retouches de détail, qui ne font point de tort à la solidité du travail. J'aurais pourtant à soumettre à l'auteur une critique plus grave. Pourquoi n'a-t-il pas utilisé les rescrits de Carus et Carinus que renferme le *Code Justinien*? Ou, plus exactement, il n'a utilisé que, pour préciser la datation, un rescrit d'Émèse et un rescrit de Rome. Or, tandis que, depuis Gallien, les rescrits impériaux avaient presque complètement disparu du *Code*, voici qu'ils figurent en très grande abondance pour les années 283-284. Le fait valait d'être noté, et la substance même des rescrits est intéressante ; l'empereur est très attaché à l'observation des formes, mais en même temps il fait un visible effort pour protéger les faibles et réprimer les abus ; plusieurs rescrits sont adressés à des femmes. La parenté me semble étroite entre cette législation et celle de Dioclétien. Voilà qui corrobore, me semble-t-il, la conclusion que suggère le livre de P. Meloni, encore qu'elle ne soit pas expressément formulée. Par sa politique orientale, par sa poli-

tique gauloise, par sa législation, Carus nous apparaît comme un Prédioclétien, et ce n'est pas un petit éloge.

A. PIGANIOL.

Siegfried J. DE LAET, *Portorium. Étude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut Empire* (Université de Gand, Publications de la Faculté de Philosophie et Lettres, 105e livraison) : Bruges, « De Tempel », 1949, 510 pages in 8°, 7 cartes.

Ce volumineux ouvrage, terminé par trois *Indices* (de personnes, géographique et ethnographique, des institutions et fonctions), s'accompagne, en outre, d'une bibliographie de dix-sept pages. Ce n'est pas poudre aux yeux, vu les renvois de l'auteur à des endroits précis de la plupart des livres cités, en des notes qui occupent souvent autant et plus de place que le texte même. C'est dire l'érudition abondante et la haute conscience apportées à ce travail, où les plus petits côtés du sujet, et ils sont fort nombreux, n'ont pas été négligés. Il comportait forcément quantité de menus faits, si bien qu'on ne saurait faire grief à M. De Laet de n'avoir point tenté un résumé, une conclusion, qui aurait été trop longue, ou trop sommaire.

Après une Introduction, qui signale le triple sens de *portorium* : douane, octroi, péage, il envisage successivement trois périodes : République, Haut Empire et Bas Empire (IVe-Ve siècles). Sur la seconde seule nous possédons une riche information.

Les origines du *portorium* restent obscures, comme sa première apparition. Avec raison, je crois, la théorie répandue qui en fait un des revenus de l'*ager publicus* est ici combattue ; des influences grecques sont, en effet, bien plus probables. Une mention isolée nous reporte à la date de 508 a. C., mais chez des historiens bien postérieurs ; Tite-Live signale ensuite des affermages en 199 et 179 pour l'Italie. Les abus des publicains déterminèrent, au dernier siècle avant notre ère, des suppressions ou limitations de cet impôt, qui furent toutefois de courte durée. On trouvera dans le livre l'inventaire minutieux des bureaux de *portorium* dans les diverses provinces. Quelques octrois municipaux d'époque royale furent maintenus en pays grecs par les empereurs, d'ailleurs sous contrôle romain. Il y eut dans tout cela une extrême complication.

Les conquêtes antérieures à l'Empire se succédèrent si rapidement que les nouveaux maîtres durent tenir compte des circonstances dans l'établissement de leur organisation douanière ; l'absence de tout plan préconçu explique la grande variété des règlements qu'on relève ou entrevoit. Du moins l'affermage à des publicains romains resta la règle jusqu'à la fin de la République, par groupes de *stationes* d'abord restreints, puis de plus en plus élargis — cette évolution avait été déjà fort

bien retracée par Rostovtzeff. Au rebours des douanes modernes, le *portorium* répondait à une intention essentiellement fiscale ; parfois cependant il servit encore à combattre le luxe, à refréner l'exode de l'or, ou à protéger des intérêts nationaux, par exemple ceux de la viticulture.

Vers le début du Haut-Empire, probablement sous Tibère, les circonscriptions douanières acquièrent plus d'étendue, et une tendance s'affirme à l'étatisation. Bientôt succèdent aux publicains les *conductores*, sorte de fermiers généraux, qui feront place peu à peu, au cours du IIe siècle, à de véritables fonctionnaires impériaux.

On trouvera le détail, rendu très clair par des cartes, des stations diverses disséminées à travers les territoires de l'Empire[1]. Toutes ne sont pas aux frontières de celui-ci, et surtout elles ne sont pas déterminées par les limites administratives des provinces, mais plus judicieusement par les conditions géographiques. Elles sont particulièrement nombreuses dans ce vaste groupement connu sous le nom d'*Illyricum*, zone de transit pour les produits d'Orient. Aussi y voit-on parfois en même temps plusieurs *conductores* associés, avant que Marc-Aurèle les remplace par ses procurateurs. Nombre de *portoria* intérieurs furent probablement des lieux de contrôle et d'acquittement des droits de péage ou d'octroi.

Le lecteur observera tout spécialement le régime distinct du *portorium* d'Égypte, où se marque une influence persistante des usages ptolémaïques : les Lagides en avaient fait un instrument autant économique que fiscal, lié même à des contingentements. Les Romains instituèrent un *vectigal Maris Rubri*, qui semble bien avoir englobé également des ports de la côte arabique, où l'on percevait la très lourde taxe de 25 %, sans doute, suppose M. De Laet, pour remédier à une balance commerciale déficitaire avec l'Orient.

Chose curieuse, la Syrie et la Judée offraient aussi en ces matières un aspect tout particulier : jamais les bureaux n'y furent réunis en larges circonscriptions, et l'affermage de chacun d'eux séparément continua jusqu'à la fin de l'Empire ; les textes hébraïques nous montrent qu'en Judée la perception des droits incombait à des fermiers juifs, odieux de ce fait à leurs coreligionnaires.

Il est à noter que dans les bureaux douaniers situés aux limites d'une province les droits étaient fixés *ad valorem*, alors que ceux des bureaux

1. En ce qui concerne la question si discutée du *Portus Lirensis*, l'auteur estime qu'il s'agit d'une barrière douanière disposée le long du Rhin. Quant aux *Quattuor Publica Africae* des inscriptions, toujours controversés, il nous propose une nouvelle hypothèse : ce seraient le *portorium*, la *vigesima libertatis*, la *quinta et vigesima venalium mancipiorum* et la *vigesima hereditatium*.

intérieurs, moins élevés, dépendaient d'une échelle spécifique, pour laquelle des papyrus nous ont conservé des indications précises.

Une nouveauté considérable, due sans doute à Tibère, fut la séparation radicale de l'*aerarium* sénatorial et du *fiscus* impérial, et c'est à celui-ci exclusivement que furent versés désormais les produits du *portorium* de toutes les provinces, aussi bien sénatoriales qu'impériales. D'autre part, l'indépendance absolue dont avaient joui les sociétés de publicains avant le principat leur avait permis des exactions scandaleuses, et les spéculateurs s'en donnaient à cœur joie. Des mesures prises par Néron y mirent un frein : l'affichage des règlements fiscaux et un contrôle attentif. Les grands capitalistes romains finirent pas s'en désintéresser, et alors le passage au régime des *conductores* en résulta presque naturellement. Ceux-ci n'avaient qu'un pourcentage prévu sur les bénéfices, sinon même des appointements fixes. Ils prenaient pour employés leurs esclaves personnels, qualifiés *vilici*, *arcarii*, *scrutatores*, etc..., et M. De Laet a pris soin de dresser la liste de tous ceux qui nous sont, ainsi que leurs maîtres, révélés par les documents épigraphiques.

Les droits *ad valorem* (5 % à l'ordinaire) frappaient toutes marchandises, sauf les moyens de transport, bêtes de charge et véhicules, et les objets à l'usage personnel des voyageurs. Par faveur impériale, quelques personnages furent exemptés ; en outre, certains hauts magistrats — et toujours les soldats.

Arrivant au Bas-Empire, on ne dispose plus que d'une très pauvre information, due presque uniquement à des textes juridiques, qui ne s'appliquaient pas forcément à l'Empire tout entier. Du reste, le rendement du *portorium* avait beaucoup fléchi, en raison d'une situation générale peu favorable aux transactions. M. De Laet estime que les grandes circonscriptions douanières avaient disparu, et qu'on s'attachait avant tout à un contrôle très rigoureux du commerce avec l'étranger, qui ne pouvait utiliser que des lieux de passage en nombre fort limité.

Il faut en finissant rendre hommage à sa préoccupation constante de ne point affirmer ce qu'il ne jugeait point prouvé[1].

Victor CHAPOT.

Libellus de Regionibus Urbis Romae, recensuit Arvast NORDH (Acta Instituti Romani Regni Sueciae, series in-8°, III) : Lund, C. W. K. Gleerup, 1949, 113 pages.

Nouvelle édition de ce petit ouvrage, depuis longtemps connu, com-

1. Cet érudit flamand use d'un français qui serait irréprochable sans l'invariable oubli que la formule : *Il est possible* (ou *impossible*) *que*... appelle le subjonctif.

prenant à la fois le *Curiosum* et une *Notitia*, doublures l'un de l'autre. Après un récolement des divers manuscrits et une comparaison serrée des variantes, qui l'ont conduit à proposer (p. 46) un tableau des filiations, le philologue suédois précise les raisons de ses choix, avant de donner le texte complet auquel il s'est arrêté. Ces deux catalogues, qui remontent au IVe siècle de notre ère, procédaient sans doute d'une carte de Rome à grande échelle, où se lisait une énumération analogue, région par région, des curiosités de la ville, à l'usage des visiteurs étrangers ; ils sont suivis d'appendices, énumérant à part les ponts, basiliques, collines, fontaines, etc. Il ne saurait échapper que les divergences entre *Curiosum* et *Notitia* se réduisent à assez peu de chose.

Victor CHAPOT.

B. H. STOLTE, *De Cosmographie van den Anonymus Ravennas, een Studie over de bronnen van boek II-V* : Zundert, Druk Vosselmans, in-8°, 130 pages.

Ce livre est une thèse de doctorat, préparée sous la direction de M. Cohen et présentée à l'Université d'Amsterdam. Le texte hollandais est suivi d'un résumé très dense en anglais.

L'Anonyme de Ravenne a beaucoup profité des soigneuses études de J. Schnetz, qui a donné en 1940 une édition nouvelle du texte et, à diverses dates, plusieurs études sur ses sources. L'Anonyme mentionne un grand nombre de sources, mais les listes de noms qu'il donne sont étroitement parentes de celles qui se lisent sur la Table de Peutinger. On a souvent conjecturé qu'il n'avait pas réellement consulté les sources inconnues qu'il cite et qu'il avait surtout utilisé une carte pareille à cette Table. Les travaux de Miller et surtout de Schnetz l'ont réhabilité. Selon Schnetz, il aurait suivi comme source principale Castor, qui serait lui-même — conformément à l'hypothèse de Miller — l'auteur de la Carte de Peutinger, mais aussi d'autres sources.

L'ouvrage de B. H. Stolte revise et corrige ces hypothèses. L'auteur commence par une étude des manuscrits et des éditions et conclut qu'il serait utile de faire une nouvelle collation du *Parisinus* et sans doute aussi du *Vaticanus*, J. Schnetz ne les ayant pas directement consultés. Il analyse les livres II-IV de l'Anonyme et la partie du livre V consacrée aux grandes îles. Il montre que le problème des sources se pose différemment selon les régions étudiées.

Pour l'Empire romain, la source essentielle est une carte routière datant approximativement des temps de Caracalla (ou mise à jour à cette date). L'Anonyme ne l'a pas consultée directement, mais il a utilisé un ouvrage de Castor qu'il avait sous les yeux. Pour l'Égypte et pour

l'Afrique, il utilisa aussi Lollianus, dont la description suivait les rivières ; pour la Gaule, Athanaridus et Eldebaldus, etc. Pour les régions de l'Asie extérieures à l'Empire, l'Anonyme dérive indirectement d'une carte de la Parthie et de l'Inde et d'un ouvrage statistique sur la Parthie.

Ces analyses sont conduites avec beaucoup de finesse, et les conclusions proposées sont vraisemblables. On sera surtout intéressé par les observations présentées à propos de la Carte de Peutinger. L'auteur confirme par des arguments nouveaux la théorie selon laquelle la Table adapterait aux dimensions des papyrus une carte dont les proportions étaient différentes ; tandis que la Table est vingt fois plus longue que haute, l'original était seulement cinq fois plus long. Il en résulte que sur l'original on avait dû couper les noms et les écrire sur plusieurs lignes ; la Table conserve la trace de ces déformations. Cette Table n'est pas l'œuvre de Castor.

Ces recherches de sources sont le domaine de l'hypothèse, mais elles sont indispensables ; le travail de l'auteur est pleinement convaincant dans ses parties critiques, et séduisant dans ses théories nouvelles.

André PIGANIOL.

M. CARY, *The geographic background of Greek and Roman History* : Oxford, Clarendon Press, 1949, in-8°, 331 pages ; 30 sh. (édité par Geoffrey Cumberlege).

Beau titre, qui fait peut-être attendre plus que le livre ne peut donner. On suppose que l'auteur donnera une interprétation nouvelle des événements historiques, en invoquant un certain déterminisme géographique. Il ne s'est rien proposé de tel. Il caractérise de manière très sage le monde méditerranéen en général, puis il étudie les ressources de chacune des régions. L'ouvrage se présente ainsi plutôt comme une introduction à la géographie économique. Le sujet, même ainsi délimité, était considérable, et on comprend que, sur la plupart des régions étudiées, l'auteur ait dû se borner à des esquisses un peu rapides.

La bibliographie n'est pas très à jour : rien sur la théorie de P. Fraccaro concernant les *cuniculi* de l'Étrurie et du Latium (p. 125) ; le nom de Lefebvre des Noëttes manque aussi bien pour l'histoire du collier d'attelage (p. 30) que pour le gouvernail, celui de Marc Bloch pour l'histoire du moulin à eau (p. 30). Que l'on compare la bibliographie sur la *malaria* italienne que donne M. Cary (p. 25, un seul ouvrage) et celle, richissime, de F. Braudel, dans son livre sur la *Méditerranée au temps de Philippe II* (p. 53, n. 1). Est-il possible que les *Dissertationes*

Pannonicae soient omises dans le chapitre consacré aux régions danubiennes? et, dans la liste des cartes (p. 318), presque tout le travail récent? Parmi les sources (p. 314), l'Itinéraire Antonin est cité, mais non la Table de Peutinger.

L'ouvrage offre une série de cartes très claires, mais vraiment trop sommaires pour aider à un travail approfondi. Sur la plupart d'entre elles, les routes manquent. La carte de la Rome des quatre régions (p. 131) est tout arbitraire, maintenant que M. Quoniam a prouvé que l'Aventin était englobé dans l'enceinte dès le VI^e^ siècle. A la forme correcte du nom ancien de Genève, *Genava*, pourquoi préférer *Geneva* sur la carte (p.255), *Genaba* dans le texte (p. 259)? Sur la carte d'Asie Mineure, Thyatura figure pour Thyateira.

Ces critiques nécessaires ne doivent pourtant pas nous rendre ingrats pour ce qui nous est offert. La première partie, sur les caractères du monde méditerranéen, abonde en observations utiles ; il faut retenir, en particulier, les raisons pour lesquelles la culture de l'olivier exige la paix (p. 21), ou les conflits endémiques entre montagne et plaine. A vrai dire, on retrouverait la plupart de ces thèmes et bien d'autres, sous une forme plus mordante, dans l'introduction de l'ouvrage de F. Braudel cité plus haut.

Les tableaux régionaux sont esquissés avec beaucoup de délicatesse et de vie. Il n'est pas facile de mieux analyser les traits de la géographie sicilienne (p. 144) ou les différentes sources de la richesse de Tarente (p. 141). Les maîtres auront le plus grand intérêt à utiliser pour leur enseignement ces pages lumineuses. Il est très intéressant d'écouter l'auteur expliquant pourquoi Carnuntum l'emporta sur Vindobona, Lyon sur Vienne, Brindes sur Tarente, Vérone sur Milan. M. Cary ne cherche pas à fournir une explication à tout prix, il soulève souvent des problèmes qui doivent, en effet, nous préoccuper : pourquoi la Sicile, exportatrice de vins au IV^e^ siècle, devient-elle importatrice au III^e^? Pourquoi Rome, qui semble acheter très peu aux Germains, exporte-t-elle chez eux tant de monnaie, comme si sa balance commerciale était déficitaire? (Mais ici il aurait fallu distinguer les époques, comme le fait, par exemple, H. Schall, *Vom Tauschhandel zum Welthandel*, 188.)

Je regrette surtout que l'étude des routes soit si sommaire. Quelle relation existe entre le réseau romain et les pistes de la préhistoire? Il semble que ce soit un des problèmes essentiels que doive se poser le savant qui étudie les bases géographiques du développement historique. Aussi bien un livre sur l'histoire des routes est-il présentement un des plus graves *desiderata* de notre science.

André PIGANIOL.

Émile THÉVENOT, *Les Gallo-Romains* : Collection *Que sais-je*, n° 314, Paris, Les Presses universitaires de France, 1948, in-12, 128 pages.

On voudrait ne pouvoir dire que du bien de ce petit précis, clair et vivant, dans lequel l'auteur donne un tableau de la civilisation de la Gaule romaine, divisé en quatre chapitres traitant de l'organisation administrative, des transformations de la vie matérielle, intellectuelle, morale et religieuse, des invasions, de la restauration de l'Empire au IVe siècle et du démembrement du pays au Ve siècle. C'est avec regret que l'on est obligé de relever un certain nombre d'erreurs et d'omissions : est-il exact que le Conseil de la Narbonnaise remonte à Auguste? — Les opérations de la révision du cens étaient confiées à des magistrats spéciaux, choisis parmi les anciens consuls, et non au gouverneur de la province. — Il y aurait beaucoup à ajouter sur les origines des ateliers de potiers, à Lezoux, qui fonctionnaient déjà à La Tène III, et puis ceux-ci n'ont pas fabriqué beaucoup de vases à reliefs d'applique ; cette industrie semble bien être particulière à la région rhodanienne. Mais non, la céramique rouge décorée ne disparaît complètement après le IIIe siècle. G. Chenet a consacré, en 1941, un excellent volume à *La céramique gallo-romaine d'Argonne du IVe siècle et la terre sigillée décorée à la roulette*, et l'on sait qu'il reste bien autre chose que « la poterie grossière, fabriquée un peu partout, pour les usages de la table, de la cuisine et du ménage ». On s'étonnera également de ne pas rencontrer dans les « Indications bibliographiques » la mention de l'ouvrage d'Oswald et Pryce sur la poterie sigillée, qui complète le magistral travail de J. Déchelette. On pourrait encore relever d'autres omissions, celle du livre de A. Blanchet sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine. Si l'auteur s'y était reporté, il aurait vu que les aqueducs à siphons ne se rencontrent pas à Vaison, mais à Lyon. A propos des travaux signalés du chanoine J. Sautel sur *Vaison dans l'antiquité*, il y a lieu d'ajouter les trois volumes de suppléments (1927-1940) publiés par le même auteur en 1942. Pourquoi également n'avoir pas signalé les récentes mises au point sur l'art et la religion gallo-romaines? L'arc de Saint-Remy-de-Provence n'a rien de funéraire et il eût été utile de faire état des études récentes de F. Chamoux sur le monument. De même pourquoi ne pas indiquer parmi les répertoires archéologiques l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique ;* t. I : *Gaule*, par G. Lafaye et A. Blanchet, ainsi que le *Catalogue du Musée des Antiquités nationales* de Salomon Reinach?

Raymond LANTIER.

Felix Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, troisième édition revue et augmentée : Bâle, Benno Schwabe & Co, 1948.

En nous offrant la troisième édition de son ouvrage sur la Suisse romaine, l'historien bâlois nous fait mesurer les progrès accomplis, depuis une vingtaine d'années, aussi bien par l'exploration du sol que par l'exégèse des textes. Ces progrès, soulignons-le, n'eussent pas été possibles sans la magistrale synthèse que représentait déjà sa première édition (1927). Le plan de l'ouvrage n'a pas changé. L'auteur ne s'est toutefois pas borné à le grossir de l'apport des découvertes récentes ; il a pris la peine de repenser les principaux problèmes, pour confirmer ou réviser ses positions antérieures. Aussi devons-nous à cet effort de beaux exemples d'une discussion objective, mesurée et courtoise. M. Staehelin a le grand mérite de mettre les textes anciens au premier rang des sa documentation. Il se préoccupe d'expliquer les circonstances locales en fonction des grands événements de l'histoire de Rome. Peut-être, à l'exemple des historiens latins et en descendant loyal des colons de Munatius Plancus, est-il porté à nous donner, de la romanisation du pays, une image trop résolument optimiste. On voudrait mieux connaître la structure de la société, pour déterminer l'attitude de ses divers éléments à l'égard de Rome. Une résistance tenace s'est manifestée jusqu'à basse époque dans la langue et dans la religion. Mais l'histoire politique enregistre aussi des symptômes de conflit. La création de la colonie de Nyon n'avait-elle pas pour but de mettre un tampon entre la cité des Helvètes et la Narbonnaise (p. 91). M. Staehelin ne conteste pas que la création de celle d'Avenches ait coïncidé avec l'installation, dans cette capitale, de colons étrangers (p. 222). Et les hommages adressés à Septime-Sévère, *conservator orbis*, contemporains de nombreuses restaurations, donnent à penser que tout n'allait pas pour le mieux, avant lui, entre Rhône et Rhin (p. 256). L'histoire des origines chrétiennes gagnerait à être reprise à la lumière d'une analyse du milieu helvétique ; nous doutons fort, en effet, que le christianisme se soit implanté d'abord dans les basses couches de la population (p. 585). Nous croyons plutôt qu'il fut imposé, au IVe siècle, par les hauts fonctionnaires et les soldats. Mais la discussion d'un tel problème serait ici hors de place. Nos réflexions visent seulement à montrer combien la lecture du beau livre de M. Staehelin est suggestive. Souhaitons que sa troisième édition détermine, comme les précédentes, un nouveau bond vers l'intelligence de notre passé.

Denis van Berchem.

Alexandre Albenque, *Les Rutènes. Études d'histoire, d'archéologie et de*

toponymie gallo-romaines. Préface d'André Aymard : Rodez, P. Carrère, 1948, in-8°, xii-345 p., XIX pl., 22 fig.

Ce livre ne se présente pas sous la forme d'un ouvrage d'ensemble, aux chapitres continus, mais bien comme une suite d'études n'ayant d'autre lien entre elles que de traiter du Rouergue préromain et romain. Un tel parti n'est pas sans amener un chevauchement de ces divers mémoires et sans provoquer maintes redites. Aussi, dans un Avant-Propos, l'auteur a-t-il voulu expliquer et justifier les raisons d'une pareille présentation : insuffisance des sources historiques anciennes, lacunes dans la prospection archéologique, qui ne saurait être une image fidèle de la répartition de la population dans l'antiquité, les territoires, aujourd'hui incultes, ayant fait connaître le plus grand nombre des découvertes, alors que les terres fertiles, bouleversées par la mise en culture, sont encore à peu près inexplorées. Devant cette carence, il est nécessaire de faire appel à la toponymie, dont les enquêtes, conduites avec prudence et en tenant compte des enseignements de l'archéologie, peuvent, dans une certaine mesure, pallier aux graves lacunes des sources littéraires et archéologiques.

Le livre s'ouvre sur une étude introductive, *Le peuple et la cité des Rutènes,* dont les mémoires qui suivent ne seront souvent que le développement. Avec le Néolithique, la population est déjà en place et les apports nouveaux ne feront que se greffer sur ces éléments. Pendant l'âge du Bronze, des groupes celtiques apportent le rite de la sépulture sous tumulus et la poterie de Lusace, et, dès le milieu de l'époque de Hallstatt, on rencontre des Celtes établis sur les Causses de l'Ouest, autour de Villefranche, de Rodez, de Séverac, de Novis et sur le Larzac. Mais est-il exact d'attribuer aux indigènes la construction des enceintes hallstattiennes? Ce sont des « caps barrés », qui pourraient fort bien être les refuges des nouveaux venus. Aux vi^e^ et iii^e^ siècles, nouvelles infiltrations d'éléments celtiques, dont les traces se retrouvent dans l'Albigeois. Dès le ii^e^ siècle avant l'ère, les frontières paraissent bien délimitées et correspondent dans leurs grandes lignes aux limites des anciens diocèses de Rodez et d'Albi, mais c'est là une unité plus économique que géographique, groupant des territoires aux ressources variées, hauts pâturages de l'Aubrac, plateaux calcaires des Causses, aménagés dès le Néolithique pour l'agriculture, labours du bas-pays albigeois, ressources minérales et forestières du Ségalas. Dans *Les toponymes celtiques du Rouergue,* l'auteur cherche à préciser la part du peuplement celtique, dont les traces sont conservées dans les noms en *-ialo.* De leur inégale répartition — le maximum de densité correspond aux bassins et aux petits Causses entre Lot et Aveyron, aux Avant-Causses de la région de Millau et du bassin de Camarès — on en conclut avec M. Albenque du

caractère discontinu de l'occupation celtique, infiltrations plus ou moins importantes parmi les populations en place depuis longtemps. Dans le Rouergue, comme ailleurs, les Celtes apparaissent avant tout en positions de chefs. On souscrira également aux conclusions de l'auteur, lorsqu'il s'oppose à une prétendue invasion ibérique en Rouergue. Défricheurs des plateaux albigeois, les Celtes apparaissent encore comme des prospecteurs de minerai, et, à ce propos, il n'eût pas été inutile à M. Albenque de se reporter aux récents travaux de Mlle Fabre sur le rôle des Celtes en Aquitaine.

On ignore presque tout de l'histoire des Rutènes avant la domination romaine, mais on entrevoit cependant des rapports avec les Volques languedociens, et la réoccupation des *oppida*, vers la fin du IIe siècle avant l'ère, est probablement à mettre en rapport avec l'invasion des Cimbres et des Teutons. L'événement le plus marquant de cette histoire, étudié dans *Le démembrement des Rutènes*, est l'annexion à la Province romaine de la partie de leur territoire correspondant à l'ancien diocèse d'Albi. M. Albenque met ce démembrement au compte de Fonteius, à la suite de la révolte des Volques Tectosages, avec lesquels les Rutènes auraient alors fait cause commune. En occupant ainsi la partie méridionale de leur territoire, les Romains se rendaient maîtres des deux principales voies de communication permettant la descente des Rutènes dans la Province.

Dans *Les Rutènes et la guerre des Gaules*, l'auteur étudie la part prise par ce groupement à la lutte contre César, lors de l'insurrection de 52. Après la chute d'Alésia, les Rutènes se retirent et font leur soumission.

Dans les chapitres qui traitent de l'occupation romaine, M. Albenque fait justice des thèses chères à l'érudition aveyronnaise qui attribuait la colonisation du pays aux armées romaines. Un fait important est bien mis en lumière dans ce livre : la prospérité du pays dans le siècle qui suivit la conquête et l'éclipse de cette même prospérité dès la fin du Ier siècle après J.-C. Cette date marque, en effet, la ruine des établissements céramiques de La Graufesenque et le déclin des industries de la poix et de l'exploitation minière. Il faut encore retenir les remarques de l'auteur sur les survivances indigènes dans ces industries. Elles se manifestent, en particulier, dans celle de la céramique où le bol sans pied reproduit une forme de La Tène III, aussi bien dans son aspect que dans le parti adopté pour la disposition du décor.

Les données archéologiques et toponymiques (noms en *-ac*) s'accordent pour montrer que la prise de possession du sol par l'homme s'est exercée principalement dans les Avant-Causses du Sud-Est et dans les petits Causses du Centre et de l'Ouest, c'est-à-dire sur les plateaux calcaires, particulièrement favorables au développement de la civilisation agri-

cole. Dans ces régions, la densité de l'habitat était aussi forte que de nos jours, et M. Albenque observe que le réseau des noms en *-ac*, qui correspond aux centres des anciens domaines gallo-romains, est généralement très serré sur les territoires les plus riches en vestiges antiques. La densité de l'habitat est sensiblement plus faible sur les plateaux à sols primaire et cristallin, Ségalas, Viadène-Lévezou, Rougier, et la mise en valeur de ces terrains était loin d'être achevée à la fin de l'époque romaine. Très justement, M. Albenque attire l'attention sur le fait que la rareté des découvertes archéologiques dans ces régions n'autorise pas à conclure à leur abandon à l'époque gallo-romaine. La pierre étant rare, les constructions ont pu être en bois et avoir disparu sans laisser de traces. Pareil fait a été constaté récemment dans les pays du lœss alsacien que l'on croyait avoir été délaissés par la colonisation romaine, alors qu'en réalité les établissements agricoles s'y présentent sous la forme de fonds de cabanes identiques à ceux du second âge du Fer.

Dans le Rouergue, il n'est pas jusqu'aux hauts plateaux de l'Aubrac qui ne portent des traces d'une occupation gallo-romaine.

A l'exception de quelques centres urbains, *Segodunum*, *Carantomagos*, et de quelques rares *vici*, l'habitat dispersé est de règle en pays rutène. Mais la nature des établissements agricoles est encore mal précisée, deux grands centres seulement ayant été convenablement fouillés : les villas de l'Argentelle et de Mas-Marcou. Cependant, on constate que la répartition des fermes n'a pas subi de profondes transformations depuis l'antiquité, ainsi que le prouve l'enquête, très poussée, de M. Albenque dans la dépression qui s'ouvre entre le Causse de Séverac et celui de Massegros.

Comme dans maintes autres régions de la Gaule, l'œuvre de Rome se manifeste principalement par le développement du réseau routier, dont M. Albenque a étudié et, bien souvent, précisé le tracé des voies principales, de Rodez à Lodève, de Rodez à Javols, de Rodez à Cahors, ainsi que celui des chemins secondaires du Bas-Rouergue.

Le livre de M. Albenque repose sur une connaissance précise et étendue des antiquités du département de l'Aveyron. On pourrait lui reprocher de s'être trop étroitement cantonné à l'intérieur de ces limites et d'avoir manqué de curiosité sur ce qui s'est alors passé dans les territoires limitrophes, en particulier en Aquitaine. Le plus grave reproche serait une méconnaissance des travaux contemporains sur la toponymie, et toute cette partie du volume demande révision. Mais cette monographie du pays rutène est l'une des meilleures parmi celles qui ont été récemment publiées. De sa documentation, l'auteur a su retirer des vues d'ensemble permettant de reconstituer le paysage antique, aussi bien que les modalités successives de l'occupation.

Raymond LANTIER.

A. Albenque, *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron* : Rodez, Carrère, 1947, 1 vol. in-8°, 205 pages, 11 cartes et planches hors texte.

Un critique d'une haute autorité a exprimé sur ce livre un jugement (*R. É. L.*, XXVI, p. 433-434) peu favorable. Il me permettra certainement de revenir sur la question pour exposer les raisons qui m'ont conduit à une impression différente.

Pendant la longue période où A. Albenque a préparé son livre, le hasard initial qui avait rapproché nos carrières universitaires — un hasard dont je me suis souvent, par la suite, félicité — m'a permis de suivre ses efforts, dès le début orientés vers un but qu'il n'a jamais perdu de vue. Je puis donc attester qu'il donne là le fruit d'un travail considérable, poursuivi dans l'enthousiasme avec un scrupule scientifique exemplaire. Il réunissait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires pour concevoir et mener à bien son dessein : fils du Rouergue, dévoré de curiosité pour le passé de son pays et connaissant intimement le terroir ainsi que les hommes ; historien initié et rompu aux bonnes méthodes ; érudit vivant sur place, apte à recueillir les renseignements oraux et à utiliser toutes les ressources d'archives, de bibliothèques ou de collections dont la fonction de proviseur du lycée départemental, greffée sur d'anciennes relations locales, peut faciliter l'accès ; enfin — ce qui n'est pas si fréquent — archéologue en pleine activité militante, prêt à mener et menant l'enquête sur le terrain, pioche et pelle en mains au besoin. Si un homme était en mesure de dresser cet *Inventaire*, c'était bien lui.

On n'éprouve donc aucune surprise à constater que l'entreprise a été menée à bonne fin. Le lecteur occasionnel est mal placé pour apprécier le livre à sa valeur : un contrôle systématique exigerait un maniement répété ou, pour mieux dire, une réfection intégrale de la longue enquête dont les résultats se trouvent ici rassemblés. Mais il est des signes qui ne trompent pas. Les témoignages oraux ou imprimés sont soumis à une critique serrée et toujours judicieuse. Les localisations ont été l'objet de recherches spécialement attentives, et rien n'a été négligé, en ce domaine délicat entre tous, des précisions auxquelles on pouvait aboutir. Une bibliographie exhaustive est fournie au début du volume et facilite l'indication, pour chaque trouvaille, de toutes les sources d'information comme de toute la « littérature » particulière. Le classement géographique, qui détermine le numérotage des gisements, se double d'un *index rerum* final qui équivaut à un classement archéologique. Bref, il suffit de feuilleter l'ouvrage pour se convaincre de sa commodité, de son sérieux et de la légitimité de la confiance qu'il inspire. Qui oserait lui faire réellement grief de fournir sur *Segodunum*-Rodez plus qu'on

n'attendrait d'un *Inventaire*? d'avoir repris, dans trois appendices, certains problèmes témérairement et superficiellement abordés par d'autres? de n'avoir pu, faute des moyens financiers nécessaires, donner une carte topographique à échelle honorable sur laquelle auraient été indiqués, cette fois exactement et complètement, les sites mentionnés? Tel qu'il se présente, le livre est excellent, et il serait à souhaiter que chaque département français possédât son équivalent, conçu et réalisé dans le même esprit, selon les mêmes méthodes, avec la même rigueur.

En fait, d'ailleurs, ce n'est pas sur les mérites de l'œuvre que la critique a surtout porté, mais sur son utilité : le travail aurait été déjà bien fait dans une publication antérieure (1944), à laquelle il aurait suffi d'apporter quelques compléments. Il est déplaisant d'avoir, pour justifier un livre, à insister sur les défauts d'un autre. Mais, en l'occurrence, la besogne serait aisée. Je m'en tiendrai à une précision, indispensable puisque les chiffres apparents ont été contestés : ventilation opérée et toutes choses égales d'ailleurs, l'un mentionne 585 sites et l'autre 265 (avec un pourcentage d'erreurs matérielles vraiment excessif). Pour le reste, je me permets de renvoyer à la note que j'ai publiée dans le fascicule 1949, 1, de la revue *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, sous un titre (*Travail mal fait, travail refait*) qui exprime sans ambages mon opinion. Dans cette note comme dans la préface que j'ai rédigée ensuite pour le livre plus récent d'A. Albenque, *Les Rutènes* (ci-dessus recensé par M. Lantier lui-même), j'ai dit ce que je savais, par expérience directe et par informations contrôlées, sur la préparation de ces trois ouvrages consacrés de 1944 à 1948 au Rouergue gallo-romain, dont le second (par ordre chronologique) a été condamné au nom et au prétendu bénéfice du premier. On y trouvera de quoi compléter un dossier un peu moins simple qu'il ne peut paraître au seul vu des dates, et on jugera alors si A. Albenque n'était pas en droit d'achever son propre travail en reprenant aux fondations celui de son devancier.

Une dernière remarque me paraît s'imposer. Si modéré et discret qu'ait été A. Albenque en parlant de l'ouvrage publié antérieurement au sien, on peut penser ce qu'on voudra de l'acte qu'il a accompli en publiant celui-ci et auquel je prends la responsabilité de l'avoir engagé. Il reste du moins que ce livre et celui sur *Les Rutènes* qui l'a suivi de près enseignent, à tous ceux qui l'ignoraient, que l'archéologie gallo-romaine compte dans l'Aveyron un spécialiste dont la compétence et la flamme ardente ne peuvent être contestées par personne. Notre pays en possède-t-il donc tant qu'il soit profitable à nos études, en même temps qu'opportun ou, tout simplement, humain, de décourager l'un de ceux qui existent, qui font leurs preuves et qui pourront, si l'occasion leur en est offerte, rendre plus de services encore? C'est dans l'Aveyron que se

trouve La Graufesenque, un site que les fouilles, si restreintes, du chanoine Hermet ont suffi à rendre célèbre non seulement auprès des céramologues, mais aussi, mais surtout oserai-je presque dire, auprès des historiens de la vie économique et sociale de la Gaule comme auprès des linguistes celtisants. Chacun sait ou au moins se doute qu'il y a encore beaucoup à faire à La Graufesenque, et la preuve est brillamment apportée par ces deux livres que nul n'est plus apte à y militer qu'A. Albenque. Si ce que je viens d'écrire contribue à maintenir en lui le goût de la recherche active dont un jugement à mon avis trop sévère aurait pu risquer de le détourner, j'estimerai avoir fait, en tout état de cause, œuvre utile.

André Aymard.

Maurice Toussaint, *Metz à l'époque gallo-romaine* : Metz, Paul Even, 1948, in-8°, 222 pages, 1 plan hors texte.

M. Toussaint, à qui on doit une bonne étude, parue en 1925, sur la Lorraine à l'époque gallo-romaine, a limité pendant plus de vingt ans ses recherches au passé de *Divodurum Mediomatricorum*, la « citadelle divine des Médiomatrices », qui est devenue Metz. Son livre, qui est fondé sur le dépouillement complet de toutes les sources imprimées et des observations personnelles, comprend trois parties d'inégale étendue : à une brève introduction sur l'*oppidum* celtique succèdent une histoire de la ville gallo-romaine, un très long répertoire des faits archéologiques qui occupe 120 pages, enfin une description de la ville, de ses rues, de ses quartiers, de ses monuments, de sa vie économique et sociale, des faits religieux, qui s'étend sur une soixantaine de pages. Les plans de monuments sont rares ; aucune des sculptures ou des inscriptions n'est reproduite.

Sagement, l'auteur a évité de fixer les limites de la *civitas* gauloise, encore qu'il estime qu'elles ont dû se confondre avec celles du diocèse de Metz tel qu'il était en 1789. Nous ne savons pas davantage en quelle année la ville romaine, avec son *decumanus*, son *cardo* et son quadrillage de rues assez régulier, fut fondée. Si nous la connaissions, il eût été possible, comme A. Audin l'a fait récemment pour Lyon, de préciser cette date à un jour près : en effet, selon un rituel un peu différent de celui qui est décrit p. 158, le jour de la fondation une visée était faite en direction du soleil levant qui déterminait le tracé du *decumanus*. Dès le second siècle, Metz avait son faubourg, le Sablon, où de très nombreuses trouvailles ont été faites. A la fin du IIIe siècle, elle se resserra dans un *castrum*. De ses institutions municipales, nous ne savons rien. Des monuments publics, nous n'avons ni temple ni forum, mais seulement un grand aqueduc, un nymphée, des thermes, quelques vestiges de deux

amphithéâtres, d'une sorte de magasin d'approvisionnement et d'une « basilique civile ». Celle-ci, que l'auteur dit avoir été « construite vers 310 », sans justifier cette date, pose bien des problèmes que l'absence de plan rend particulièrement difficiles. A propos de la vie économique, il eût été intéressant de comparer l'activité des Médiomatrices à celle de leurs voisins les Trévires sur laquelle inscriptions et sculptures nous ont assez bien renseignés. La vie religieuse a mis en contact les dieux romains et les dieux celtiques. Quand l'impression des belles thèses de J. J. Hatt sur la tombe gallo-romaine et les croyances funéraires des Gallo-Romains aura mis à la disposition de chacun les éléments d'une chronologie, on devra reprendre les faits que M. Toussaint s'est borné à énumérer.

Ce qui assurera une valeur durable à cet ouvrage, c'est avant tout l'inventaire exhaustif qui nous est donné de tout ce qui à ce jour a été découvert dans le sol de Metz. Une carte situe le lieu de chaque trouvaille selon une méthode qui est celle des grands atlas archéologiques d'Algérie et de Tunisie. Cet inventaire, qui dépasse encore en valeur celui qu'Albenque vient de faire pour la cité des Rutènes, rendra les plus grands services. Une grande partie de l'ouvrage constitue un *corpus* complet des inscriptions de Metz réparties selon l'ordre discutable de l'époque et non d'après le lieu de la trouvaille. Toutes sont traduites, ce qui est méritoire, mais dangereux en plus d'un cas. Ainsi on n'admettra pas la traduction des nos 7 et 384, où *et* n'ajoute pas un nom dans une énumération, mais introduit un surnom ; 13, où la traduction ajoute au contraire un *et* que le texte ne comporte pas ; 17, où le *numerus mesiacorum* devient un « contingent de Mésie » ; 17, où deux mères sont données à une jeune fille ; 412, où Matuicco (nom celtique) devient Matuiccus et la fille de Sacuna, alors qu'il s'agit de la tombe construite par Matuicco pour sa fille Sacuna ; 508, où Titullina, pourtant bien attesté en Germanie, devient Etullilla ; 663, où une confusion est faite entre Sextus et Sexta, qui sont le frère et la sœur. Mais ces menues erreurs ne doivent pas faire oublier l'ampleur de l'enquête et le mérite d'une monographie qui fait le point de nos connaissances et qui est telle qu'on aimerait en avoir pour toutes les *civitates* de la Gaule.

W. Seston.

Jean Baradez, *Fossatum Africae. Recherches sur l'organisation des confins sahariens à l'époque romaine.* Préface de Louis Leschi. Gouvernement général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Service des Antiquités. Mission archéologique : Paris, Arts et Métiers graphiques, 1949, in-4°, x-362 pages, avec pl. et fig.

Ce livre est une révélation et « marque une étape, et la plus décisive peut-être, dans la recherche du passé de l'Afrique du Nord » (L. Leschi),

dont la carte archéologique est entièrement rénovée par les explorations aériennes du colonel-aviateur Jean Baradez. Couvrant de vastes territoires, elles ont véritablement ressuscité la vie de toute une région durant plusieurs siècles. Le *Fossatum Africae*, qui n'était encore connu que par une constitution du Code Théodosien, apparaît comme la découverte la plus spectaculaire, mais ce n'est encore qu'une découverte parmi d'autres découvertes, et toute l'organisation d'un pays aujourd'hui quasi désertique et qui fut cependant si vivant à l'époque romaine, avec ses travaux hydrauliques, ses bourgs, ses *castella*, ses routes, s'inscrit sur les magnifiques photographies aériennes que reproduisent les planches de ce beau et bon livre. C'est qu'aussi la création d'un pareil réseau défensif par les Romains n'eût pas pour seul résultat d'opposer aux pillards Numides une infranchissable barrière, il a contribué également à fixer au sol une population d'agriculteurs sédentaires, assurant l'entretien et la défense de ce *limes* africain.

Après avoir exposé les méthodes modernes de recherches aériennes et les caractères géographico-militaires des confins sahariens et numido-sahariens de l'Empire romain, l'auteur étudie le *fossatum* dans la région de l'oued El Kantara, entre cet oued et Tobna, dans les régions du Bou-Thaleb et de la Séguia Bent el Kaas, de Chebika et sur la rive gauche de l'oued El Kantara. Différent suivant la nature du sol, le *fossatum* est, chaque fois où cela a été possible, à contre-pente, large de quatre à dix mètres, parfois bordé sur une de ses faces par un mur épais en pierres sèches. Très rarement horizontal, il monte et descend, franchit par de petits cols les lignes de partage des eaux, d'où les changements de direction à chacun desquels se dresse une tour carrée ou rectangulaire, située sur le bord Est ou Ouest, parfois même à cheval, barrant alors le *fossatum*. Certaines tours, plus grandes, correspondent à des postes de signalisation. Dans l'état actuel des recherches, les époques auxquelles « le *fossatum* eut le plus de chance d'être réalisé — fragmentairement ou en partie — semble devoir nous faire hésiter particulièrement entre deux époques : celle d'Hadrien et la Tétrarchie » (p. 161). Tel qu'il apparaît aujourd'hui, le *fossatum*, avec ses dispositifs surajoutés les uns aux autres, le nombre considérable de ses forts, de ses tours de guet et de relais, correspond à un souci de ne jamais laisser l'impression d'isolement à des défenseurs, qui n'étaient, en réalité, que des soldats d'occasion. Ce sont des fortifications passives, reflet d'une politique timorée, défensive à outrance, et ce que nous pouvons retrouver de ce *limes* représente « le dernier type de l'organisation du terrain, telle qu'elle était confiée, à la fin du IV^e^ et au V^e^ siècle, aux paysans-soldats et au *limitanei* habitant les bourgades qui jalonnaient la frontière entre les terres cultivées — arrachées au nomadisme par une habile

politique de l'eau — et les zones sahariennes ou présahariennes » (p. 162).

Ces travaux hydrauliques qui, seuls, ont pu permettre la mise en valeur de vastes territoires, aujourd'hui presque entièrement désertiques, furent pour une part œuvre individuelle, mais leur importance dépasse ce stade par l'ampleur de la conception et l'étendue des réalisations. A la base de tous ces travaux hydrauliques agricoles se place une œuvre de consolidation et de conservation des terres sur toute la surface des bassins versants, utilisables ou non pour des cultures, au moyen de murs et de cordons. Pour retenir et conserver les eaux de ruissellement, des cuvettes naturelles ont été aménagées en bassins réservoirs, des levées de terre ont donné naissance à des réserves d'eau. Des barrages, des canaux d'adduction ont été aménagés pour l'utilisation des eaux courantes, que distribuent des canaux d'irrigation, dont la région de Sidi Okba fournit de remarquables exemples. Il ne faudrait pas conclure cependant de la présence de l'eau à une suite ininterrompue de champs cultivés sur les confins sahariens. On nous fait justement observer (p. 199) que « les travaux romains n'ont pu donner qu'une série d'oasis très proches les unes des autres, sans doute en certains points, mais tout de même séparées par des zones à peu près désertiques ». Mais c'étaient des oasis sans palmiers, au moins pour la région située au nord de Biskra. Le palmier, qui n'était pas un arbre inconnu — il apparaît sur une fresque de *Gemellae* — n'était planté que là seulement où rien d'autre n'était possible. L'étendue des surfaces occupées par les cultures antiques dans la région d'El Kantara étant environ vingt fois la surface de l'actuelle palmeraie, on est amené à conclure à des cultures forestières, olivier, et de céréales, blé et orge très certainement, sorgho probablement (p. 200).

Huiles et grains n'étaient pas uniquement destinés à l'alimentation des populations installées sur les confins sahariens ; l'annone en tirait également profit et avait installé ses magasins, l'un le long d'une voie allant de *Thabudeos* vers le Sud-Est, au lieu dit Henchir bit El Mal, « les ruines de la maison de la richesse », l'autre à 1,500 mètres au Nord du *castrum* du Confluent, au bord de la voie de l'Aurès par Branis, l'un et l'autre renfermant une huilerie et des magasins.

Envisagée du point de vue social, cette politique romaine de l'eau a assuré le sédentarisme des nomades, en repoussant artificiellement vers le Sud la frontière d'équilibre entre nomades et sédentaires. Cette zone du *limes* empiète largement sur le Sahara et ne s'étend pas seulement aux régions étudiées dans le présent ouvrage : elle comprend encore les vallées situées au Sud du Metlili, à la région Sud des Aurès et des Némencha, au Zab Chergui, à la région Sud du Djebel Onk, aux territoires riches en phosphates, depuis les Némencha jusqu'à Gafsa, comme au

Sud de Gafsa (p. 207). Au point de vue politique et militaire, la protection de ces territoires, fertilisés par l'action de Rome, nécessitait des efforts de jour en jour plus considérables, alors que la force de l'Empire déclinait. De là ce système d'autodéfense. En fixant l'homme à la terre, Rome assurait encore la protection de ses possessions africaines jusqu'à la catastrophe des années 430-440, où le *limes*, pris à revers par la conquête vandale, s'effondra sous les coups des pillards du Sud, qui n'avaient encore jamais osé s'attaquer aux fortifications du *fossatum Africae*.

De celle-ci, les explorations aériennes du colonel J. Baradez ont fait connaître de saisissants exemples : Ksar Sidi el Hadj et station *Ad Aquas Herculis*, *Calceus Herculis* et station *Ad Calceum*, *Burgus Speculatorius* de Caracalla, celui de Commode, Seba Mgata, fort parallélogramme et agglomération voisine, petite ville romaine fortifiée des sources du Lion et le Krobzet, Henchir Sellaouine, El Outaya, Mesarfelta, ruines du Cobra, *castrum* de la montagne de Sel, ouvrages situés au Sud de Mesarfelta, *castrum* du Confluent, Branis, Djemorah, *Tabudeos* et son *castrum*, El Habel, *castellum* du Kikouina, Banaine, Guerira, *castellum* et bourgade de la Daya, *castellum* du Mchaieb, ouvrages du Zebaret et Tir. Ces forteresses assuraient la protection des agglomérations agricoles, gardaient les grandes voies de la circulation, dont plusieurs ont été pour la première fois reconnues, composées d'artères principales, de traverses directes et de voies de rocades, témoignant d'une organisation parfaite.

Mais ces brillants résultats ne représentent encore qu'une « exploration ». Trop d'incertitudes apparaissent, que seules des fouilles méthodiques pourront éclaircir.

Raymond LANTIER.

Histoire religieuse.

A. GRENIER, *Les religions étrusque et romaine : « Mana », Les religions de l'Europe ancienne*, III, p. 1-234 : Paris, Presses universitaires de France, 1948.

On connaît cette Collection : deux volumes en ont paru sur les religions anciennes de l'Égypte et de l'Asie Antérieure ; M. Ch. Picard assure les mises au point sur les religions préhellénique et grecque ; MM. J. Vendryes, Tonnelat et Unbegaun, en traitant de celles des Celtes, des Germains et des anciens Slaves, complètent un livre dont la première moitié est due à M. A. Grenier.

Nul esprit, on le sait, plus proche des réalités, plus prudent, plus rassurant, si aiguë que soit à l'occasion sa critique. Il est excellent qu'après la synthèse sage et richement illustrée qu'a donnée M. P. Fabre sur le